



**Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 5 et jeudi 6 mars 2025
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visio-conférence**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	4
2.	Écoute et dialogue.....	5
a.	Présentation de la synthèse des comptes des comités 2023	5
3.	Commission des Rencontres sportives	7
a.	Présentation de la commission	7
4.	Commission Formation	9
a.	Actualités.....	9
5.	Relations internationales	12
a.	Les itinéraires transfrontaliers : photographie et enjeux	12
6.	Financier	13
a.	Clôture des comptes 2024, en présence du commissaire aux comptes.....	13
b.	Budget 2025	16
c.	Remboursement des frais	19
7.	Commission Développement durable.....	19
a.	Présentation des premiers travaux de la commission.....	19
b.	Charte du randonneur.....	21
8.	Communication	23
a.	Feuille de route	23
9.	Patrimoine culturel immatériel : inscriptions des « marches et randonnées ».....	27
10.	Pratiques/adhésions.....	28
b.	Priorités de la commission	29
a.	PSD 2025 : enveloppe budgétaire.....	33
11.	Secrétariat général	35
a.	Point AG du 3 avril et candidatures au Comité directeur	35
12.	Fonds de dotation Esprit Rando.....	36
a.	Présentation du fonds.....	36



13.	Commission Sentiers et itinéraires	38
a.	Observatoire : point d'étape du projet	38
b.	RGIP : genèse, structuration, missions, rôle FFRandonnée	42
14.	Questions diverses	45
a.	Document à destination des jeunes.....	45



Le Comité directeur fédéral s'est réuni les 5 et 6 mars au Siège fédéral et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Claudine Allu, Josiane Barailler, Guy Berçot, Christophe Billard, Maryse Brauge, Jackie Braye, Frédéric Brouet, Frank Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Claude Didier, Francine Dieval, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Catherine Kabani, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Brigitte Scotton, Michel Simon, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Richard Carlon, directeur technique national
- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Alexandre Durand, directeur général
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés

Invités intervenants :

- Guy Bertin, bénévole en charge du suivi des comptes des comités
- Laure Sagaert, responsable Développement du réseau et de la vie associative
- Perrine Démoulins, conseillère technique nationale
- Élise Deroche, stagiaire
- Jean-Emmanuel Tessier, responsable information et communication
- Thierry Lesellier, responsable marketing, web et développements numériques
- Stéphanie Lefaucheux, responsable publicité, partenariats et mécénat
- Cécile Legrand, responsable développement des clubs, des pratiques et des adhésions
- Valérie Lecurieux, responsable aménagement et protection des itinéraires
- Iris Heran-Gobert, chargée de mission observatoire et mobilités pédestres
- Jérémie Albouy, chargé de projet itinéraires et flux de données numériques

- Stéphane Prache, commissaire aux comptes
- Henri Schwarz, commissaire aux comptes

Administrateurs excusés

- Philippe Gamen (5 mars)
- Marianne Clarté (6 mars)



La séance est ouverte le 5 mars 2025 à 9 heures 35 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya indique que les commissions s'ouvrent progressivement, s'appuyant sur une bonne relation entre élus et managers. Autant que possible, il assiste à la première séance de chaque commission. Les commissions Développement durable, Pratiques & adhésions, Formation et International se sont déjà réunies, tandis que les Rencontres sportives et la Communication sont programmées et déjà structurées.

En revanche, la commission Tourisme peine à se définir, car elle touche plusieurs domaines. L'immatriculation tourisme et le tourisme en général sont deux sujets distincts. La FFRandonnée n'organisera plus de séjours et voyages elle-même, mais s'appuiera sur des professionnels partenaires.

Philippe Vallée et Alexandre Durand ont finalisé les comptes 2024 et le budget 2025.

La nouvelle gouvernance d'Esprit Rando a déjà traité plusieurs demandes de financement concernant le terrain.

Les dossiers pour le trophée des clubs ont été sélectionnés, exercice toujours compliqué car tous étaient recevables.

L'écoute et le dialogue seront à l'honneur les 2 et 3 avril. La parole sera libre pendant l'AG et une réponse sera apportée à toutes les questions posées.

Les élections ont été l'occasion de rencontrer plusieurs ministères et fédérations. Sont encore prévus des rendez-vous avec la LPO, le Congrès des chasseurs, le conseiller vie associative de la Présidence de la République le 20 mars. La rencontre avec la ministre des Sports a été reportée, mais elle sera invitée à l'inauguration du Siège.

Par ailleurs, afin de fluidifier le déroulement des Comités directeurs, les dossiers seront présentés sans interruption, puis suivis d'un temps d'échange. Claudine Allu et Jacqueline Winnepenninckx-Kieser seront gardiennes du temps.

Alexandre Durand ajoute que le schéma organisationnel a été légèrement retravaillé : la Commission numérique compte désormais trois branches et la bulle sur la communication et le rayonnement a été gommée.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser regrette que ce schéma reste chargé et peu lisible.

Alexandre Durand recherchera comment l'améliorer, par exemple en le décomposant.



2. Écoute et dialogue

a. Présentation de la synthèse des comptes des comités 2023

Frédéric Brouet indique que depuis plusieurs années, les comptes des comités sont suivis par Guy Bertin, qu'il félicite pour ce travail.

Guy Bertin indique ne pas encore avoir reçu les comptes 2024, mais disposer de tous les comptes 2023, avec plus ou moins de détails, sauf pour un comité. Entre 2020 et 2023, le nombre de comités départementaux bénéficiaires a chuté de 80 à 41 et le résultat net cumulé de 516 000 euros à - 153 000 euros.

Fin 2023, les réserves totales atteignaient 10,25 millions d'euros, pour une moyenne de 111 000 euros et une médiane de 90 000 euros. En moyenne, les réserves couvraient 13 mois de charges, contre 14 en 2022. Toutefois, ces réserves étaient très disparates entre les comités départementaux, oscillant entre 21 472 et 429 651 euros. Onze comités disposaient de réserves couvrant moins de six mois de charges : parmi eux, le Pas-de-Calais doit être considéré distinctement, car une part importante de ses charges et de ses produits concernent les voyages. Une analyse plus détaillée tenant compte du nombre d'adhérents a été transmise au Comité directeur.

Le montant total de la trésorerie des comités départementaux s'élevait à 12,4 millions d'euros, pour une moyenne de 135 000 euros et une variation entre 19 374 et 474 131 euros.

Les produits totaux atteignaient 9,5 millions d'euros, pour une moyenne de 103 000 euros, et dépassaient donc les chiffres de la période pré-Covid. Vingt comités réalisaient 45 % des produits, tandis que les vingt plus petits comités n'en réalisaient qu'entre 5 et 6 %.

Frédéric Montoya souligne que ces chiffres montrent que les comités ne vivent pas des subventions, contrairement à une idée répandue : les prestations représentent une part importante des produits.

Guy Bertin acquiesce : entre 2018 et 2023, la part des subventions est passée de 28 à 24,5 %, mais celle des prestations de 41 à 44,8 %. Les licences se maintiennent autour de 30 % des produits et les produits financiers à 1 %, malgré une augmentation à 2,1 % en 2023, où les taux étaient élevés.

59 comités départementaux avaient comptabilisé des salaires et des charges, pour un total de 3,2 millions d'euros en 2023, contre 2,7 millions d'euros en 2022. La masse salariale représentait donc 37 % des charges de ces comités.

Par ailleurs, le cumul des résultats nets des comités régionaux atteignait - 128 000 euros en 2023. Neuf comités régionaux étaient bénéficiaires et sept déficitaires. Hors Corse, les réserves atteignaient 2,2 millions d'euros, soit un peu moins qu'en 2022, avec une variation de 21 960 à 493 875 euros. La trésorerie totale s'élevait à 3,4 millions d'euros, soit une progression de 17 % depuis 2018.



Le total des produits des comités régionaux s'élevait à 2,9 millions d'euros, soit une progression de seulement 2 % depuis 2018. Les produits variaient entre 16 593 et 350 616 euros. Les subventions y représentaient 20 % du total, les licences 36 % et les prestations 32 %.

Quatorze des seize comités régionaux disposaient de salariés, avec une masse salariale totale de 956 000 euros, contre 1 million en 2022, suite à quelques départs à la retraite. Ces coûts représentaient en moyenne 33 % des charges de ces comités.

Le cumul des chiffres des comités départementaux et régionaux amenait les fonds associatifs à 12,4 millions d'euros, la trésorerie à 15,8 millions d'euros et le résultat net à - 281 000 euros.

Enfin, 60 comités départementaux ont déclaré 358 000 heures de bénévolat. 34 comités ont communiqué des chiffres plus détaillés.

Frédéric Montoya remercie Guy Bertin de cette présentation. Le résultat net risquant de poursuivre sa diminution, les comités devront puiser dans leurs réserves pour maintenir le même niveau d'activité. En revanche, la part croissante des prestations montre qu'il s'agit certainement d'une voie d'avenir. Enfin, produire un atlas, comme jusqu'en 2019, serait intéressant.

Laure Sagaert répond que les indicateurs seront travaillés en 2025, car l'atlas ne contenait pas uniquement les données financières. Fournir largement ces informations, au-delà du Comité directeur, permet d'alimenter les travaux. Guy Bertin s'est consacré à ce travail depuis dix ans et Claire Chevalier devrait lui succéder.

Gilbert La Porte souhaiterait connaître le détail par comité du bénévolat, afin de le comparer avec la masse salariale. En outre, il demande si l'évolution de cette dernière est liée à des embauches ou au glissement vieillesse technicité. Enfin, aucun comité n'a de trésorerie négative, mais quelques signaux sont présents et une étude plus attentive des comités concernés serait intéressante.

Olivier Mangin suggère d'analyser davantage ces données financières à l'aune des profils et des activités des comités, peut-être en créant différentes typologies. Par exemple, certains comités sont plus avancés que d'autres sur les prestations de service. La masse salariale, qui constitue un réel enjeu, doit aussi être prise en compte : la financer avec des subventions est plus dangereux qu'avec des prestations.

De plus, les réserves importantes questionnent sur la mise en œuvre de la solidarité des comités entre eux. Peut-être le national pourrait-il les valoriser financièrement, afin d'avoir de plus grandes retombées. Enfin, les comités n'ont pas d'uniformité comptable et, par exemple, n'enregistrent pas de la même façon les licences.

Marianne Clarté souligne que de nombreux comités vivent des subventions du PDIPR, tandis que d'autres sont en prestation pour ce même travail. Distinguer ces situations serait intéressant. De même, le bénévolat devrait préciser la part du balisage, car cette activité est



très spécifique. En outre, les voyages pourraient être considérés séparément, car ils gonflent les chiffres.

Richard Carlon constate que malgré les reproches, la masse salariale du Siège est moindre que celle du réseau. La note sur la stratégie de professionnalisation accompagnant les dossiers de PST sera partagée avec le Comité directeur.

Au total, le Siège et les comités génèrent 21 millions d'euros de produits, dont 6 millions d'euros de licences. L'apport de 15 millions d'euros du réseau est donc considérable. Le détail montre que les prestations sentiers et itinéraires perdent du poids au profit de prestations de tourisme ou de randonnées organisées, signe d'une diversification des activités économiques.

Guy Berçot indique que le CDOS 21 a développé un logiciel de comptabilisation des heures de bénévolat.

Guy Bertin précise que l'aménagement des sentiers et le balisage représentent 50 % des heures déclarées.

Frédéric Brouet regrette que tous les comités n'aient pas remonté leurs heures de bénévolat. Par ailleurs, davantage de temps sera accordé aux élus territoriaux lors des Comités directeurs suivants et ils seront réunis le 18 mars.

Frédéric Montoya indique qu'un binôme de candidats s'est présenté dans le Grand Ouest.

Philippe Vallée estime possible de donner des conseils de gestion aux comités, mais pas de centraliser leur trésorerie pour la placer.

Guy Bertin et Laure Sagaert quittent la séance à 10 heures 35.

3. Commission des Rencontres sportives

a. Présentation de la commission

Frédéric Brouet indique que les compétitions et les rencontres sportives partagent des valeurs de dépassement de soi, d'exigence, de performance et de partage, mais la compétition vise la victoire et génère de la tricherie, du dopage, voire des agressions, tandis que les rencontres sportives valorisent plutôt le défi, personnel ou collectif, la convivialité, l'entraide, le respect de l'environnement, voire une empreinte environnementale positive. Les compétitions perdureront, intégrées aux rencontres sportives.

La commission a un fort lien avec la CNPA, la CNJA et la commission Milieux de pratiques. Elle est chargée de la promotion et du développement des rencontres sportives, de définir la réglementation sportive et le calendrier national, de proposer et d'expérimenter de nouvelles rencontres sportives, d'informer les compétiteurs sur la réglementation de lutte contre le dopage.

Six objectifs ont été définis pour 2025 et 2026 :



- Structurer les championnats ;
- Revoir et homogénéiser les conventions pour les événements nationaux en incluant une méthode comptable, afin que les comités soient davantage impliqués et porteurs ;
- Faciliter l'association d'une rencontre à classement à une rencontre grand public, pour gagner de futurs compétiteurs et bénéficier d'une retombée médiatique ;
- Intégrer les 15 engagements écoresponsables dans chaque rencontre sportive ;
- Faire le bilan et dresser l'avenir de l'ensemble des disciplines pour les rencontres sportives.

À moyen terme, le champ sera bien plus large :

- Construire un calendrier national des rencontres sportives ;
- Concevoir un logiciel d'inscription pour toutes les disciplines ;
- Développer un modèle économique pour le financement des rencontres sportives ;
- Accueillir les compétiteurs hors club, donc non licenciés ;
- Mettre en avant les records établis sur les tronçons de GR et GRP ;
- Conventionner avec d'autres fédérations : USEP, UNSS... et en lien avec la CNPA ;
- Favoriser la mise en place d'une rencontre sportive par comité ;
- Rechercher de nouvelles pratiques intégrables dans des rencontres sportives et favoriser les croisements de disciplines ;
- Repenser l'approche du géocaching avec la CNPA.

L'intégration de la marche nordique était envisagée, mais la Fédération d'athlétisme y est opposée.

La commission se réunira le 19 mars et travaillera sur les sujets transversaux, par exemple les conventions, tandis que les groupes de travail seront thématiques. Ses 22 membres sont répartis en trois cercles : les personnalités chargées du portage politique, les experts et les représentants des territoires. S'y ajoute une cellule opérationnelle permanente composée de Jean-François Solas, de Richard Carlon, de Patrick Pouget et de lui-même.

Claudine Allu émet de vives réserves quant à l'intégration de Christophe Maufra pour le volet marche Audax.

Frédéric Montoya souhaite que le respect environnemental soit explicitement inclus dans les compétitions et se demande si leur association avec des rencontres grand public ne pourrait pas être imposée, afin d'ouvrir les cercles de spécialistes.



Marianne Clarté suggère de travailler sur des rencontres entre clubs, forme d'émulation qui limite les déplacements. En outre, l'intégration d'un représentant de la commission Internationale permettrait de s'ouvrir à d'autres modalités de rencontres sportives. Enfin, le Comité d'éthique et de lutte contre les violences devraient être mentionné.

Richard Carlon est favorable à la suppression du mot « compétition » en interne, même s'il devra être maintenu dans le dialogue avec le ministère. Le Code du Sport définit la compétition et y intègre les rencontres sportives à classement, les défis collectifs comme l'Audax... Par ailleurs, les équipes de France de la Fédération sont aussi porteuses de ses valeurs, notamment des 15 engagements écoresponsables.

Frédéric Montoya le rejoint, mais les pratiquants de longe-côte semblent attachés à l'esprit de compétition et au classement et certaines personnes apprécient les défis personnels.

Alexandre Durand appelle à ne pas diaboliser la compétition.

Richard Carlon ajoute que les clubs n'ont pas été mentionnés explicitement, mais ont bien sûr toute leur place, notamment pour les conventions. Néanmoins, l'organisation est souvent portée par les comités.

Olivier Mangin demande un glossaire des différents termes, afin que les discours reflètent bien les états d'esprit.

Frédéric Brouet indique que Frédéric Montoya sera présent les 28 et 29 juin au Championnat de France de Rando Challenge à Carmaux, et lui-même les 7 et 8 juin au championnat de longe-côte à Sète.

Catherine Kabani déplore l'absence du pôle Santé dans la CNRS, la CNF et la CNPA. Si le pôle Santé est effectivement transversal, il doit être explicitement inclus dans les commissions.

Frédéric Montoya lui confirme qu'elle a toute sa place dans ces commissions.

Guy Berçot souligne qu'il est différent de faire partie d'une commission ou d'y être invité.

La séance est suspendue de 11 heures 10 à 11 heures 30.

4. Commission Formation

a. Actualités

Josiane Barailler indique que la commission Formation s'est réunie le 4 mars. Frédéric Montoya y a rappelé l'importance d'adapter les formations aux attentes du terrain, de disposer d'animateurs plus participatifs et plus inspirants, capables de parler du patrimoine et de raconter des anecdotes sur le lieu de la rando. L'objectif de créer un institut de formations destinées aux professionnels est toujours d'actualité.

En outre, la formation fédérale est transversale et doit être au service des autres commissions, notamment la CNPA et la CNSI. L'harmonisation de la formation peut encore être consolidée :



ainsi, elle existe pour les animateurs, mais pas pour le balisage. Les équipes doivent aussi être sensibilisées à l'écoresponsabilité.

Les chiffres de la formation sont stables. En moyenne, chaque session compte environ dix stagiaires.

La commission est organisée en trois pôles : pédagogie, administration, professionnalisation et bénévolat, respectivement pilotés par Claire Malaquin, Adrien Bachellier et Frédéric Lignereux.

Afin de construire une vision de la formation fédérale à dix ans, la commission a imaginé ce que seraient alors les clubs : plus militants, plus intéressés à la biodiversité et la non-violence, plus gros et plus structurés, plus inclusifs et plus concernés par le handicap. En conséquence, la Fédération devra sans doute imaginer de nouvelles pratiques, être plus proactive en matière de séjours et voyages. L'itinérance a quelque peu disparu, mais pourrait intéresser les clubs. Les formations devront aussi s'adapter aux handicaps.

La commission a défini quatre pôles stratégiques :

- La formation au service d'une animation de qualité, plus orientée vers l'éducation et l'environnement. Les animateurs devront toujours être techniques et capables de conduire un groupe en toute sécurité, mais devront aussi être plus proches du groupe, plus participatifs, entrer en discussion avec le groupe, apporter une plus-value au groupe.
- Une formation sentiers et itinéraires en phase avec le projet de normalisation des sentiers. La Fédération doit protéger sa marque GR et PR, son sigle et son savoir-faire.
- Objectif « Tous formés ». La carte de progression motivera les licenciés à s'engager progressivement, de curieux à baroudeur.
- L'équité hommes-femmes dans les clubs et les animateurs. Actuellement, 63 % des licenciés sont des femmes mais parmi les 50 % d'animateurs formés, la majorité est des hommes. La FFRandonnée est donc une fédération de femmes animée par des hommes.

La dimension santé devra bien sûr être prise en compte dans toutes les activités.

Plusieurs chantiers sont en cours : recyclage de la formation premiers secours pourrait être complétée par un module spécifique aux activités et aux terrains, formation antidopage, formation éthique, formation Ma Rando, WebSIG, capitaine de route, Audax, sport sur prescription, formation continue des formateurs, certification des animateurs santé, formation des aménageurs, accueil des dirigeants, enquête sur l'emploi et le bénévolat, regroupement des salariés lors des interrégions. Un audit de la formation animateurs est prévu et il pourrait se faire à l'occasion de la demi-journée « rencontre avec les comités » la veille de l'AG.



Frédéric Montoya la remercie de cette présentation synthétique d'une réunion aussi dense. Construire une vision à dix ans s'avère très intéressant, même si le contenu proposé pourrait être débattu, peut-être lors d'une journée DTN.

Claudine Allu donne lecture des remarques du *chat* : les animateurs pourraient travailler avec les réseaux d'environnement, de santé et d'inclusion et les CDRP pourraient être davantage impliqués dans l'itinérance.

Michel Simon indique que le Club vosgien lui a proposé de travailler ensemble autour de la formation. Le Grand Est a choisi de se rapprocher fortement du Club vosgien, afin d'améliorer les relations territoriales.

Philippe Vallée salue l'idée d'un carnet de progression, susceptible de beaucoup motiver.

Josiane Barailler ajoute qu'il peut aussi renforcer le sentiment d'appartenance fédéral et retenir les animateurs dans leur club.

Michel Simon souligne que le Club vosgien demande aux stagiaires de financer leur stage, en répartissant les 800 euros sur quatre ans. Cet engagement financier contribue à retenir les animateurs. Une formule similaire pourrait être recherchée au sein de la Fédération, afin que les animateurs s'engagent sur de plus longues périodes.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser ajoute que certains prennent une licence uniquement pour suivre la formation, puis ne la renouvellent pas.

Gilbert La Porte remercie la commission pour son travail de prospective, qui pourrait être enrichi par le réseau, afin de renverser la pyramide. Les commissions régionales pourraient être sollicitées, afin de ne pas omettre des spécificités.

Frédéric Montoya le rejoint pleinement. La commission a invité tous les présidents de CRF à participer.

Gilbert La Porte ajoute que les évaluations des stages peuvent aussi nourrir les réflexions. Enfin, les compétences d'animation méritent en effet d'être accentuées, pour que les animateurs rendent la sortie intéressante. Des acteurs de la santé, de l'inclusion et de l'environnement pourraient être sollicités pour enrichir les randonnées, sans forcément rechercher des animateurs couteaux-suisse.

Frank Charbonnier indique que la Fédération de Vol libre a créé un cursus destiné aux pilotes non licenciés mais déjà formés. Grâce à cela, elle a atteint les 90 % de pilotes licenciés. Par ailleurs, il est surprenant que les formations, organisées par la région, soient subventionnées par les départements, sans homogénéité. Une cohérence régionale serait logique.

Olivier Mangin remercie de l'intégration pleine des clubs dans les réflexions. La formation et le renouvellement des dirigeants de club constituent des enjeux cruciaux, car certains clubs disparaissent faute de dirigeant. Enfin, la stratégie de formation doit aussi intégrer la dimension économique.



Richard Carlon rappelle que la formation est un outil au service du projet politique fédéral. L'objectif « Tous formés », ambitieux et structurant, intègre la VAE, en reconnaissant plus simplement les connaissances de personnes déjà sur le terrain. L'offre de formation doit toutefois être plus accessible, ce qui implique d'identifier les freins. Ainsi, la formation sera l'un des thèmes de la rencontre avec les présidents de comité le 2 avril.

Brigitte Scotton indique que la Haute-Savoie adapte déjà le secourisme aux activités départementales. La Fédération de chasse a participé à l'AG départementale et s'est déclarée très intéressée par les formations techniques. Un partenariat sera sans doute conclu.

Hervé David suggère d'envisager des formations qualifiantes, que la Fédération pourrait vendre. Par ailleurs, des conférenciers pourraient devenir animateurs de randonnée.

5. Relations internationales

a. Les itinéraires transfrontaliers : photographie et enjeux

Marianne Clarté indique que la commission Relations internationales s'est réunie le 4 mars. Elle a échangé sur les projets européens et se réunira prochainement à nouveau pour échanger sur le reste du monde. Sa dimension transversale implique non pas une présence dans toutes les autres commissions, mais que chacune la connaisse, pour la solliciter si besoin.

Les membres ont partagé leur appétence des grands itinéraires, en France comme à l'étranger, et de l'itinérance. Un groupe de travail dédié aux grands itinéraires transnationaux sera donc créé et tous les volontaires y sont les bienvenus.

La FERP propose douze grands itinéraires, auxquels s'ajoutent les 36 itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qui passent en France et La Routo, créée grâce à des fonds européens. La Normandie, le Grand Est et la région parisienne se sont fortement investis dans les Routes de la Libération, tandis que le Nord et le Sud PACA sont un peu plus en retrait. De nombreux projets existent dans les Pyrénées. La Via Francigena a en revanche connu quelques soucis.

La commission travaille pour un meilleur rayonnement de la Fédération et la récente rencontre avec le CNOSF s'est avérée très fructueuse. En octobre, la FERP tiendra son congrès à Mâcon.

Enfin, un projet construit avec l'Espagne, l'Italie et la Fédération européenne autour des jeunes a récemment été déposé au niveau européen, en espérant un produit de 60 000 euros pour la FFRandonnée. Celui-ci sera réparti dans les comités départementaux et financera aussi la coordination.

Gilles Vicrobeck ajoute que la commission devra se pencher sur la vente de formation à l'international, par exemple au Bénin ou en Côte-d'Ivoire.

Laure Koupaliantz indique que l'Agence française des chemins de Compostelle est membre d'une fédération européenne réunissant tous les pays disposants d'itinéraires de Saint-



Jacques de Compostelle. D'autres acteurs, comme les parcs naturels, disposent aussi de leurs réseaux européens. La commission pourrait donc mobiliser le collège des membres associés, afin de partager les expériences et les contacts.

Christophe Billard rappelle que le RGIP se réunit une fois par an en session plénière, mais l'expression « grands itinéraires » suggère que l'itinéraire dépassera les frontières. Les chemins de Compostelle et la Via Francigena, qui va de Canterbury à Rome, montrent que ni les montagnes ni la mer ne sont des obstacles. Les itinéraires français pourraient mieux mettre en valeur leur dimension européenne.

En outre, les financements européens ne bénéficient pas uniquement aux régions frontalières : ainsi, le Massif central en a bénéficié. 65 % des 200 000 euros sur trois ans pour le dossier Désir proviennent de l'Europe. Enfin, les publications dépassent parfois les frontières, comme le GR 107, et MaRando s'étend en Catalogne espagnole.

Richard Carlon estime que la formation est un bel exemple de transversalité des commissions. En effet, la commission Relations internationales peut tout à fait saisir la commission Formation pour un partenaire étranger.

Guy Berçot souligne que les comités régionaux ne doivent pas hésiter à demander des subventions aux conseils régionaux pour les formations.

La séance est suspendue de 12 heures 30 à 14 heures. Gilles Vicrobeck quitte la séance.

Frédéric Montoya regrette que le temps manque pour approfondir les sujets. Le Bureau discutera donc d'une méthode pour alléger les ordres du jour.

6. Financier

a. Clôture des comptes 2024, en présence du commissaire aux comptes

Stéphane Prache et Henri Schwartz – commissaires aux comptes - rejoignent la séance.

Philippe Vallée indique que l'année 2024 a été marquée par l'achat du Siège, la GRvP, le renouvellement de la gouvernance, avec des valeurs de développement rentable, de bienveillance et du renforcement de la culture du résultat.

Les produits atteignent 12,2 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros de cotisations. 3,78 millions d'euros étant reversés aux comités, les revenus réels du Siège sur les licences sont de 2,9 millions d'euros. Les clubs et les randonneurs étant la première source de revenus, le recrutement doit être une priorité. Les prestations ont augmenté, mais la rentabilité de l'immatriculation tourisme reste modeste.

Les charges sont globalement maîtrisées. La masse salariale atteint 31,4 %, contre 30,98 % en 2023. Bien qu'ils soient toujours négatifs, les résultats s'améliorent. Le résultat d'exploitation passe de - 757 000 à - 590 000 euros et le résultat net est stable, à - 568 000 euros. La



Fédération ne dispose d'aucune marge de financement propre, sauf en augmentant les dettes. L'abandon de frais kilométriques permet de les reporter à la charge de l'État.

Les fonds propres sont passés de 2,65 à 3,05 millions d'euros, mais cette amélioration est en trompe-l'œil, car la subvention d'investissement d'un million d'euros a été encaissée en quasi-fonds propres. Les immobilisations ne sont plus uniquement incorporelles et avec des amortissements courts. En effet, l'amortissement du Siège sera long, mais avec des montants linéaires et prévisibles.

Le ratio de solvabilité, pourcentage des fonds propres comparé au bilan, est passé de 27,17 % en 2022 à 18,7 % en 2024. Ce chiffre n'est pas satisfaisant car plus le ratio de solvabilité se dégrade, plus le recours aux tiers est important. Le ratio d'endettement s'établit à 97,24 %. Or, au-delà de 100 %, l'accès aux prêts bancaires s'avère plus compliqué, en particulier après deux années de pertes.

Bien que le nombre de licenciés progresse, sans toutefois avoir rattrapé celui d'avant Covid, le nombre de clubs diminue régulièrement. Si cette tendance n'est pas inversée, l'évolution des revenus de licence risque de stagner, car les clubs seront saturés.

Les outils de gestion et de pilotage devront véritablement être améliorés. Le recrutement d'un contrôleur de gestion aidera au suivi, notamment des livrables par rapport aux subventions obtenues. La Fédération doit développer une culture du résultat en sensibilisant davantage ses équipes. Une politique volontaire sur l'accompagnement et la bienveillance sera clé pour donner l'envie de la rejoindre.

Enfin, la Fédération a acheté le Siège grâce à un prêt bancaire avec différé d'amortissement de six mois, qui lui a coûté 70 000 euros. Ce différé a décalé le remboursement du capital, tout en maintenant le paiement des intérêts. Ce mode de financement aurait été justifié si la Fédération avait eu des problèmes de trésorerie, mais elle était suffisante pour s'en dispenser.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser souligne que l'attribution de licences à tous les adhérents créerait au moins deux emplois.

Gilbert La Porte remercie de cette présentation, dont les indicateurs peuvent aider à identifier des leviers d'action. Il demande si le prêt pour le Siège est à taux fixe ou variable.

Philippe Vallée répond qu'il est à taux fixe, mais tâchera de le renégocier, afin de diminuer les intérêts tout en maintenant la mensualité. Le montant du prêt de 2,95 millions d'euros figure dans les dettes à long terme du passif.

Olivier Mangin s'interroge sur les écarts entre le résultat de l'exercice et le budget initial.

Alexandre Durand répond que 400 000 euros de subventions étaient prévus pour l'achat du Siège, mais 1 million d'euros a été obtenu, lissé sur 26 ans, ce qui impacte le résultat de 395 000 euros. S'y ajoutent les 70 000 euros de différé d'amortissement, des dépréciations liées à la migration des serveurs et la sous-estimation de 120 000 euros d'un poste de dépenses.



Frédéric Montoya demande si l'activité a contribué aux pertes.

Philippe Vallée répond que le déficit est presque entièrement lié à des risques opérationnels exceptionnels. Par ailleurs, la trésorerie n'est élevée que parce que la Fédération encaisse les licences en septembre, mais elle est consommée jusqu'au 31 août.

Des travaux sur les prestataires ont été engagés, ainsi qu'une réflexion autour du recrutement d'un infographe.

Frédéric Montoya salue la révision des contrats de prestation. En effet, la révision par le précédent Directeur général du contrat Sofedis a permis d'économiser 60 000 euros par an, équivalent d'un emploi.

Stéphane Prache indique que le vote des comptes leur donnera une consistance juridique. Malgré le changement d'équipe et le *turn-over* important de la direction comptable et financière les années précédentes, les comptes ont été établis rapidement, malgré les difficultés. L'acquisition du Siège modifie sensiblement la structure du bilan.

Les travaux des CAC sont presque achevés et ne restent que le contrôle de l'annexe des comptes et du bénévolat. Des améliorations sont possibles dans la reconstruction des processus d'élaboration, mais si le Comité directeur arrête les comptes tels quels, ils seront certifiés.

Philippe Vallée remercie Carlos Leal et Cyril Foucart pour leur travail.

Le Comité directeur arrête les comptes annuels de 2024 tels que présentés ce jour par le trésorier et le directeur général, faisant apparaître un résultat déficitaire de 567 948 euros, et qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2025. – Vote favorable à l'unanimité.

Le Comité directeur décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, soit - 567 968 euros, au report à nouveau. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'AGO du 3 avril 2025. – Vote favorable à l'unanimité.

Frédéric Montoya souligne qu'un tel déficit questionnera les participants de l'AG.

Philippe Vallée annonce qu'il répondra à toutes leurs questions. En outre, les produits 2025 sont prudents et les dépenses ne sont pas sous-estimées.

Frédéric Montoya retient la nécessité d'outils de suivi budgétaire plus performants.

Alexandre Durand précise que les outils exigent un contrôleur de gestion.

Philippe Vallée estime que renforcer le suivi budgétaire des projets reconnaîtra et responsabilisera davantage les managers.

Frédéric Montoya souhaite que les lettres de cadrage aient un volet budgétaire plus précis, afin que les managers priorisent les projets en amont plutôt que de les suspendre en catastrophe.



Olivier Mangin s'enquiert de la différence entre une affectation en report à nouveau et en réserve.

Stéphane Prache répond qu'une perte est systématiquement affectée en report à nouveau. Lorsque le résultat est positif, une affectation en réserve est fléchée sur un projet, comme lors des développements informatiques. La réserve compense alors les déficits générés par l'exécution du projet, ce qui implique un important travail d'explication autour de l'anticipation de cette perte.

Philippe Vallée souligne que les projets concernés doivent être budgétés.

Richard Carlon précise que le budget prévisionnel 2024 a été exécuté en l'absence de directeur général et alors que la responsable administrative et financière était sur le départ. En outre, il comporte des erreurs d'affectation budgétaires, dont les managers ont été les victimes. Ces différents éléments expliquent 550 000 euros de déficits. Les managers ont donc très bien géré la crise et Alexandre Durand a très vite identifié les erreurs et arbitré en conséquence.

Philippe Vallée répond soutenir les managers. Ce sont les administrateurs qui décident du budget.

Gilbert La Porte estime que l'équipe nouvellement élue bénéficiera d'un crédit lors de l'AG, car elle reprend le passif de la précédente gouvernance. Toutefois, le budget prévisionnel doit montrer que les faiblesses ont été prises en compte.

b. Budget 2025

Alexandre Durand indique qu'avec 12,67 millions d'euros de produits (+1,02 % vs comptes 2024) et 12,76 millions d'euros de charges (-1,23 % vs comptes 2024), ce budget se veut aussi réaliste que possible et se dirige vers l'équilibre, avec une perspective de résultat de -94 000 euros. Les recettes propres sont estimées à 11,68 millions d'euros, les subventions diverses 440 000 euros et la subvention ANS 554 000 euros.

La Fédération compte désormais 16 services, contre 18 en 2023, suite à l'intégration des Mobilités actives dans l'Aménagement et du Tourisme dans le Développement de la vie associative. La ligne RH intègre les moyens généraux, auparavant affectés en Finance. Les variations de budget par service entre 2024 et 2025 s'expliquent aussi par les changements de plan d'action et de périmètre. Par exemple, la GRvP est propre à 2024.

La ventilation de la subvention ANS de 500 000 euros présentée lors du précédent Comité directeur n'a pas évolué. Selon les lignes, elle est ou non le seul ou principal financement. Les 440 000 euros d'autres subventions, déjà obtenues ou espérées, émanent d'Atout France, de l'ANS, de l'ADEME, de la DGTIM, du ministère de la Culture, de la Direction des Sports...

Les principaux investissements 2025, pour un total de 376 200 euros, sont informatiques, avec la livraison des Tribus Partenaires, du lot 2 de la refonte de Publiweb, des ajustements du SGVF en l'attente d'un nouveau système.



Frédéric Montoya précise que WebSIG, dont les coûts sont souvent décriés, constitue le coffre-fort des itinéraires, des points d'intérêts... et permet la production éditoriale *via* Publiweb. Une réflexion autour du plan numérique fédéral sera nécessaire, en tenant compte de la vision des comités, car les productions locales sont insuffisamment mises en valeur. Par ailleurs, les travaux de renouvellement du SGVF reprendront.

Alexandre Durand présente les grands enjeux de chaque service :

- Pratiques et Adhésion : réflexions sur l'adhésion fédérale et le développement des membres, plan d'action sur l'axe santé & bien-être ;
- Système d'information : accompagnement du réseau l'outil Office 365, début des développements du nouveau SGVF ;
- Production éditoriale : poursuite des assises des éditions, évolution de l'offre éditoriale ;
- Information et Communication : création des conditions de rebond de *Passion Rando*, réflexions sur le futur grand événement national ;
- Aménagement et Protection des Itinéraires : engagements sur le développement durable, démarrage du projet d'observatoire des pratiquants, finalisation de la nouvelle charte du randonneur, implication des partenaires pour sa diffusion ;
- Formation et emploi : préfiguration de l'organisme de formation pour une entrée en phase de test opérationnel ;
- Partenariats et Publicité/Mécénat : montée en puissance du fonds de dotation Esprit Rando ;
- Finance : évolution des méthodes et outils d'analyse ;
- Diffusion et développement commercial : analyse des trajectoires des produits d'édition, réflexions et évolution de l'offre ;
- Marketing web et Développement numérique : tribus partenaires ;
- Développement du réseau et Vie associative : collaboration au sein du réseau, service clientèle ;
- Développement des activités sportives : déploiement des rencontres sportives dans le réseau, alignement des propositions et des engagements en matière de développement durable ;
- Service Relations extérieures : mission transversale sur le rayonnement de l'offre fédérale destinée aux collectivités ;
- RH et Moyens généraux : mieux faire coïncider les ressources et les besoins, optimisation du fonctionnement du Siège.



Frédéric Montoya suggère de conserver suffisamment de temps à l'AG pour présenter ces programmes d'action.

Guy Berçot demande ce que représente la maintenance payée annuellement par les comités dans les investissements.

Frédéric Montoya propose d'inviter Isabelle Lethiec pour détailler ce point.

Marianne Clarté estime que les enjeux des services ne correspondent pas tout à fait aux enjeux politiques du Comité directeur, qui doivent aussi être présentés.

Alexandre Durand n'est pas certain de l'existence d'un décalage et rappelle que le budget 2025 était déjà en partie construit lors des élections. Même si des ajustements sont possibles, notamment dans la présentation, le Comité directeur sera impliqué plus en amont sur le budget 2026.

Richard Carlon souligne que le Comité directeur devra travailler sur les marges de manœuvre, qui ne sont pas si importantes que souhaitées.

Florence Vougnon s'étonne de l'investissement de 60 000 euros pour la boutique en ligne, alors que les produits sont insuffisants, et estime que le service clientèle existe déjà à l'état embryonnaire, avec les conseillers territoriaux, bien identifiés et très réactifs.

Alexandre Durand répond que la boutique en ligne a dix ans et sera donc mise à jour. Le développement de produits se fera en parallèle.

À la suite de la présentation de ces éléments, le Comité directeur valide-t-il ce budget 2025 pour la FFRandonnée, budget qui sera également présenté lors de l'Assemblée générale du 3 avril 2025 ? – Vote favorable à l'unanimité.

Richard Carlon invite à distinguer, dans la présentation, les adhésions du reste de l'activité du service, car une partie importante des 7 millions d'euros de produits repart dans les comités.

Perrine Démoulins et Élise Deroche rejoignent la séance à 15 heures 15.

Par ailleurs, **Alexandre Montoya** indique que le fonds de dotation d'Esprit Rando a enregistré, en 2024, 320 000 euros de produits, dont 185 000 euros de dons, 41 000 euros de rétrocommissions sur les topoguides, de 110 000 euros de report de capital de la Fédération et de 80 000 euros des donateurs suite au *mailing* postal. Les charges atteignent 206 000 euros, dont 110 000 euros de projets, 26 000 euros de prospection et 49 000 euros de frais de collecte, de gestion et d'administration.

Olivier Mangin demande si le fonds de dotation est entièrement isolé.

Alexandre Durand répond que des conventions perdurent, notamment pour cadrer la restitution des rétrocommissions des topoguides, des arrondis de boutique et la mise à disposition d'infrastructure.

Stéphane Prache et Henri Schwartz quittent la séance à 15 heures 20.



c. Remboursement des frais

Ce point n'a pas été abordé.

7. Commission Développement durable

a. Présentation des premiers travaux de la commission

Annette Gogneau indique que la commission Développement durable élargit l'ancienne CNEBDD. Elle s'appuie sur plusieurs axes du plan fédéral 2021-2028, qui proposent de faire de la Fédération un acteur social majeur en matière de transition écologique, de bien-être, de santé, de mobilités durables et de sports de nature, en cultivant un esprit fédéral partagé et en faisant des clubs un échelon moteur et innovant. En effet, les actions initiées par les clubs sur ces sujets sont mal connues.

De plus, le programme plaçait le développement durable comme un sujet transverse.

L'héritage de la CNEBDD est plutôt prometteur. Son enquête sur la sensibilité du réseau au développement durable en montre une certaine pénétration, qui pourrait être approfondie. En outre, elle avait mené une étude d'impact des pratiques sur la biodiversité, mis en œuvre la charte des 15 engagements écoresponsables et revu la charte du randonneur.

Le développement de partenariats avec la FFCAM et l'OFB et la sortie du volet sport du plan national d'adaptation au changement climatique constituent de nouvelles opportunités.

La commission s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux, dont cinq en sont aussi membres, voire des correspondants départementaux. Leur intégration dans la commission ou les groupes de travail est souhaitable. L'animation de ce réseau sera l'un des grands enjeux. Certaines régions disposent de commissions développement durable ou s'appuient sur leur CRSI.

La commission travaillera avec les autres commissions, les pôles, les groupes de travail et des partenaires. Sa composition n'est pas fermée et les volontaires, qui ont été peu nombreux, sont donc les bienvenus. Ses membres actifs, dont plusieurs nouveaux, représentent les interrégions de manière équilibrée. La commission ne s'interdit pas de s'autosaisir et souhaite se déplacer en région, afin d'épauler et de mettre en valeur les correspondants. Pour la première fois, la Bourgogne–Franche-Comté dispose enfin d'un correspondant développement.

La commission s'est déjà réunie le 28 janvier pour faire un état des lieux, avec un focus sur la protection des chemins ruraux, puis le 27 février autour du projet de charte du randonneur. Le groupe de travail Protection des chemins ruraux, piloté par Gilles Jacquet, se poursuivra et le groupe de travail Écologie, biodiversité et formation, piloté par Joël André, est en cours de constitution. Plusieurs sujets de travail ont été identifiés : RSE (Agnès Jacques Jean), partenariats écoresponsables (Olivier Mangin), santé environnementale (Catherine Kabani) et tourisme durable (Évelyne Husson).



Trois grands axes ont été identifiés : accroître et diffuser la connaissance, sensibiliser les pratiquants, mobiliser le réseau. La commission propose aussi de modifier le slogan de la Fédération, afin qu'il soit en plus en phase avec ses convictions, car marcher tout le temps et partout n'est guère compatible avec le respect de la biodiversité.

Hervé David demande si Suricate peut intégrer le développement durable.

Annette Gogneau répond que c'est déjà le cas.

Hervé David demande si un bilan carbone de chaque action est envisagé.

Annette Gogneau répond que la charte des 15 engagements propose un manuel pour mesurer l'atteinte des objectifs. Un point de départ doit être évalué avant de progresser. Des fiches ont été constituées pour résumer la charge et seront disponibles dans une future boîte à outils.

Frédéric Montoya la remercie de sa présentation et de son souhait de mobiliser le réseau. La charte est insuffisamment connue et appliquée dans le réseau. Par ailleurs, Suricate est très utile pour signaler les désordres, de balisage comme environnementaux.

Richard Carlon pense nécessaire de travailler autour de l'impact positif des actions, en véhiculant des messages éducatifs. Un engagement volontariste portera une image favorable de la Fédération tout en préservant l'activité, car certains chemins risquent à terme d'être interdits.

Gilles Jacquet salue l'arrivée de membres du Nord et de PACA dans la commission.

Laure Koupaliantz suggère de travailler sur le dernier kilomètre et le transport pour arriver au départ de la randonnée et demande si des liens existent avec la SNCF ou des applications de covoiturage. Par ailleurs, elle s'enquiert des suites de l'appel d'offres sur le nudge.

Brigitte Scotton répond que le comité AURA a créé des randonnées de gare à gare et que son partenariat avec la SNCF fonctionne très bien. En outre, la région désactive de MaRando les itinéraires en tension et y privilégie les itinéraires accessibles en transports en commun.

Christophe Billard pense que le slogan illustre une position révolue de surplomb, voire toute puissance vis-à-vis de l'environnement. Or, celui-ci s'imposera de plus en plus, comme récemment à la Réunion et à Mayotte.

Guy Berçot rappelle que l'offre train & randonnée, dans les années 1980, offrait des réductions SNCF et s'appuyait sur des topoguides dédiés. Récemment, sa région a publié un topoguide de gare en gare, à la demande du Conseil régional, mais son billet de 50 % de réduction sur un billet de train n'a été utilisé que cinq fois, car le cadencement des trains ne répond pas toujours aux besoins.

Alexandre Durand répond que la SNCF sponsorise à l'échelle nationale les grands événements sportifs. Or, les propositions de la Fédération sont très régionalisées.



Frédéric Montoya indique qu'Esprit Rando étudiera la possibilité de financer une action sur les sentiers de Mayotte.

b. Charte du randonneur

Perrine Démoulins indique qu'en 2024, la Fédération a obtenu des fonds d'Atout France pour rénover la charte du randonneur, en lien avec la surfréquentation. Les travaux ont démarré en septembre.

Élise Deroche ajoute que deux documents existent : une affiche au dos de laquelle se trouvent 12 messages environnementaux, la Z-card sécurité, avec huit messages environnementaux et de sécurité.

La charte a pour objectif de sensibiliser les randonneurs aux bons gestes pour préserver la biodiversité et réduire leur empreinte carbone, qu'importe leur niveau d'expérience, de connaissances ou leur origine géographique. Outre l'enjeu environnemental, la charte aborde aussi la réduction des conflits d'usage et la sécurité.

Perrine Démoulins précise que ces enjeux sont particulièrement pertinents pour les publics autodidactes. Le groupe de travail regroupait des représentants des PNR, de l'OFB, d'Atout France et est en contact plus ou moins étroit avec le pôle Ressources nationales des Sports de Nature, le RGSF, l'ONF, le CREPS et les Chemins de Compostelle.

Dans un premier temps, le groupe a recensé les messages français et européens, puis a testé ceux qu'il en a tirés dans un quiz diffusé dans le réseau et par les partenaires. 1 200 réponses ont été recueillies. En parallèle, les outils ont été réfléchis par profil et type de randonneur. Les propositions ont été présentées une dizaine de fois pour les affiner.

Élise Deroche indique que 20 messages de sécurité, 9 messages comportementaux et 21 messages environnementaux ont été recensés puis triés, pour en retenir 18, qui seraient répartis dans des documents correspondant à trois niveaux d'engagement et diffusés par des canaux différents.

Perrine Démoulins précise que deux codes de bonnes pratiques seraient complétés d'une charte ambassadeur, destinée aux randonneurs souhaitant promouvoir les bonnes pratiques. Leurs noms peuvent encore évoluer. Le code du randonneur-promeneur adresserait dix messages aux néo-randonneurs, aux familles et aux touristes, tandis que le code du grand randonneur toucherait des randonneurs réguliers et autonomes, voire itinérants.

Les messages sont pour le moment génériques, mais une déclinaison, notamment graphique, spécifique aux milieux est déjà envisagée : littoral, montagne, Outremer, ville... De nombreux outils ont été recensés et une stratégie de communication sur plusieurs années sera construite.



Le premier niveau aura un format papier, car les Z-cards sont très demandées. La communication a suggéré une capsule vidéo par message. Le cahier de randonnée destiné aux enfants, créé par le 93, sera rénové en lien avec les codes. La pertinence des QR code a été discutée, car ils contribuent aussi à la pollution visuelle. Les équipementiers comme le Vieux campeur et Décathlon pourraient relayer des messages directement sur les étiquettes des produits.

Un guide écoresponsable est envisagé pour le deuxième niveau, et un sursac pour la charte ambassadeur, pour être un prétexte à la discussion.

Frédéric Montoya demande pourquoi ne le proposer à tous les niveaux.

Perrine Démoulin répond qu'un randonneur niveau 1 peut rapidement devenir ambassadeur, ce qui implique surtout la maîtrise des messages. Cette perspective peut séduire les jeunes randonneurs.

Richard Carlon indique que certains comités disposent de cartes de visite contenant un message pédagogique.

Perrine Démoulin ajoute que ce projet s'étend sur plusieurs années et permettra donc de rechercher des subventions. En 2025, le budget permettrait de créer le contenu des deux niveaux, l'outil papier Z-card, des capsules vidéo, un quiz en ligne et le cahier de randonnée. Ce budget de 100 000 euros est composé de 30 000 euros de l'AMI d'Atout France, de 25 000 euros de l'ANS et de 55 000 euros de dons affectés issus d'Esprit Rando. La première moitié du budget sera consacrée aux actions, l'autre aux charges fixes.

3 000 points de diffusion de la Z-card sont envisagés, mais leur en fournir 350 chacun impliquerait la production d'un million d'exemplaires, soit un budget de 100 000 euros, trop élevé pour 2025. Deux scénarios alternatifs ont donc été présentés en Commission nationale développement durable (CNDD) et au Bureau.

Le premier se concentrerait sur la production de 370 000 Z-cards dans les comités, les offices du tourisme et les parcs, tandis que le second propose de n'en produire que 200 000 exemplaires, non diffusés aux offices du tourisme et complétés par des vidéos, une campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux, le quiz en ligne et le guide du randonneur écoresponsable en ligne.

La CNDD a privilégié le deuxième scénario, en suggérant une version papier restreinte comme une carte postale, afin de la distribuer plus largement dans les offices du tourisme. L'élaboration d'un document pour les clubs a été largement discutée, car son utilité n'est pas certaine. Une nouvelle version de la Z-card pourrait leur être transmise, mais les imprimer aurait un coût.

Frédéric Montoya demande si les délais sont bons pour une diffusion au début de la saison.

Perrine Démoulin répond qu'ils seront serrés mais tenables. Le fond est déjà prêt.

Olivier Mangin demande si la carte postale renverrait vers du contenu.



Perrine Démoulins acquiesce, vers des vidéos et les codes formalisés.

Frédéric Montoya suggère que les comités impriment les documents.

Richard Carlon est favorable à une coproduction, car la Z-card émane à l'origine d'une région.

Perrine Démoulins ajoute que les comités pourraient aussi la personnaliser.

Frédéric Montoya souhaite qu'un membre du Comité directeur participe à ces travaux, en raison des fonds à engager.

Perrine Démoulins en prend note et précise que la CNDD a émis un avis favorable sur les trois niveaux d'engagement, une ouverture par milieu en veillant à maintenir un contenu universel et une communication mixte, correspondant au troisième scénario.

Évelyne Husson demande si des badges et des traductions, au moins en anglais, sont envisagées.

Perrine Démoulins acquiesce.

Marianne Clarté estime pertinentes des capsules vidéo, qui pourraient être diffusées dans les écoles ou les offices du tourisme.

Hervé David souhaite une licence dématérialisée avec QR code.

Frank Charbonnier répond que la licence est déjà dématérialisée.

Frédéric Montoya répond que beaucoup l'impriment, en particulier les baliseurs.

Richard Carlon répond que les services doivent mettre en synergie leurs efforts de communication, car la suppression du papier n'est possible qu'avec les outils adaptés.

*Le principe d'une charte du randonneur à trois niveaux est **adopté à l'unanimité**.*

Marianne Clarté regrette de ne pas avoir reçu cette présentation en amont, privant un temps de réflexion.

Le scénario C est adopté à la majorité (4 abstentions).

La séance est suspendue de 16 heures 45 à 17 heures 05. Perrine Démoulins et Élise Deroche quittent la séance, Jean-Emmanuel Tessier, Thierry Lesellier et Stéphanie Lefauchaux la rejoignent.

8. Communication

a. Feuille de route

Claude Didier présente les membres des services Communication et événements, Partenariats, mécénat et publicité et Marketing. La communication est au service de tous pour s'assurer que les messages atteignent leurs cibles, au travers de différents supports, dans la



limite de ses ressources financières et humaines. Or, malgré sa disponibilité, le pôle est souvent sollicité au dernier moment, alors que de nombreux sujets peuvent être anticipés et traités hors urgence. Les demandes doivent être aussi précises que possible, afin que la réponse soit adaptée.

Plusieurs ateliers sont prévus et intégreront autant que possible des membres et salariés des comités régionaux et départementaux :

- Communication externe (pilotes Claude Didier, Jean-Emmanuel Tessier, Anne Deny), pour optimiser la visibilité fédérale et la promotion des pratiques, en nouant des partenariats avec des écoles de communication et des entreprises ;
- Événements (pilotes Claude Didier, Jean-Emmanuel Tessier), pour renforcer la visibilité et l'impact des événements fédéraux grâce à une planification stratégique et une communication optimisée. Un état des lieux des événements et des retombées de la participation aux salons s'avère nécessaire. Un comité de pilotage sera dédié à l'organisation des 80 ans en 2027 ;
- Communication digitale (pilotes Hervé David, Raphaëlle Jaillet), pour développer la présence digitale de la Fédération ;
- Communication réseau (pilotes Claude Didier, Pierre Clavier), pour optimiser la circulation de l'information, par exemple en créant une newsletter complémentaire de *Balises* ou des webinaires de présentation des services et commissions ;
- Base documentaire (pilotes Frank Charbonnier, Pierre Clavier), pour refondre la base documentaire afin qu'elle soit plus accessible et adaptée aux besoins et attentes du réseau ;
- Histoire & musée (pilotes Claude Ghiati, Séverine Ikkawi, Claude Didier), pour recueillir les témoignages d'anciens, organiser et numériser les archives et exploiter les ressources historiques. Un partenariat avec le Musée national du Sport, à Nice, pourrait être envisagé ;
- Publicité (pilotes Claude Didier, Stéphanie Lefauchaux), autour de la commercialisation des différents supports de la Fédération, aux échelles fédérale, régionale et départementale, afin de développer les ressources financières.
- Partenariats (pilotes Claude Didier, Stéphanie Lefauchaux) ;
- Mécénat (pilotes Claude Didier, Stéphanie Lefauchaux), avec Esprit Rando, qui fera l'objet d'une présentation détaillée dans la suite de l'ordre du jour. Ce groupe vise à aussi à encourager les comités pour relayer les opérations de collecte et à les aider techniquement pour déposer des dossiers de financement.

Guy Berçot demande comment s'intègre la communication fédérale dans celle des comités. En effet, trop de communication tue la communication.



Jean-Emmanuel Tessier répond que d'une part, la Fédération doit s'appropriier les contenus produits par les comités et les relayer davantage, vers les mêmes publics ou plus largement.

D'autre part, afin de limiter la redondance de la diffusion, le service a établi un planning d'e-mailing à destination des adhérents, des clubs, des comités, des clients, des prospects... soit 400 000 destinataires au total. En effet, ils ne doivent pas être sollicités trop régulièrement, mais le Siège ne connaît pas nécessairement les plans de communication des comités régionaux et départementaux, même si ce serait souhaitable. Certains licenciés peuvent donc recevoir plusieurs mails la même semaine.

Guy Berçot sollicite un calendrier de publication des supports nationaux comme *Balises* ou *Passion Rando*, notamment des dates butoir pour y proposer du contenu.

Jean-Emmanuel Tessier répond que ce calendrier pourra être transmis au Comité directeur, mais les délais varient selon les rubriques. En effet, les pages Actualité sont bouclées dans les deux mois précédant la publication, tandis que d'autres le sont un an avant, car le reportage est réalisé lors de la saison de la diffusion. Ainsi, le sujet du *Passion Rando* de l'hiver 2025-2026 est déjà réalisé.

Richard Carlon estime nécessaire que la communication se coordonne avec les autres commissions. En particulier, la CNPA et la CNRS portent des événements et la CNF propose des webinaires de formation.

D'autre part, il s'enquiert des stratégies de communication pour les deux axes politiques forts, le développement durable, la santé et le bien-être.

Claude Didier répond qu'Annette Gogneau et Catherine Kabani l'ont intégré à leurs commissions comme personne ressource, avec l'appui de Jean-Emmanuel Tessier, afin de relayer leurs sujets auprès du réseau ou du grand public.

Frédéric Montoya souligne que la communication est partout, ce qui peut créer des difficultés, car les services ont aussi envie de maîtriser leur communication.

Claude Didier acquiesce. Tout ne doit pas être centralisé, d'autant que le service Communication ne dispose pas des ressources pour cela. Toutefois, le service doit être informé des actions pour les appuyer, éventuellement aider à la formulation des messages selon les publics cibles, afin de les toucher avec efficacité.

Jean-Emmanuel Tessier le rejoint pleinement. Il ne s'agit pas de tout centraliser, mais bien de cadencer la communication et de conseiller sur le fond et la forme des messages, sans faire à la place des services et commissions.

Marianne Clarté demande si un comité de rédaction existe ou est envisagé, afin de prioriser les communications et de suivre celles du réseau.

Claude Didier répond que les ateliers commenceront le 20 mars et s'étofferont ensuite.



Jean-Emmanuel Tessier ajoute qu'un comité de rédaction existe déjà pour *Balises*, mais pourrait en effet être élargi à l'ensemble des supports, dans une perspective plus transversale du traitement éditorial.

Catherine Kabani demande si passer par le service Communication est nécessaire pour envoyer des messages, ou si elle peut par exemple communiquer directement avec les médecins.

Claude Didier répond que la communication avec les médecins n'a pas besoin de passer par le service, mais que celui-ci peut être sollicité pour communiquer des informations médicales au grand public, afin de s'assurer que le message soit compréhensible.

Catherine Kabani demande qui met à jour la liste des médecins du réseau, car elle ne l'est pas du tout. L'extraction récente comporte des noms de démissionnaires et au moins un nom d'une adhérente décédée.

Frank Charbonnier propose de se pencher sur ce point.

Guy Berçot ajoute que les comités départementaux sont censés mettre à jour leurs listes de membres, dont les médecins.

Frédéric Montoya suggère de leur demander une liste actualisée.

Jean-Emmanuel Tessier confirme que cette mise à jour de la qualification des administrateurs échoit aux comités départementaux et régionaux. Malheureusement, elle n'est pas systématique et cette difficulté concerne l'ensemble des profils. Par ailleurs, elle a toute liberté d'écrire aux comités, mais pourrait se coordonner avec le service sur la date d'envoi.

Katia Cizo précise que tous les ans en décembre, une communication rappelant de procéder à cette mise à jour à l'issue des assemblées générales des comités et de transmettre les comptes est diffusée.

Richard Carlon demande qui décide de la priorité des sujets, qui sont très nombreux. Or, les moyens financiers et humains sont insuffisants pour tous les traiter. Un comité d'orientation de la stratégie de communication serait donc utile, au-delà des ateliers.

Alexandre Durand répond que cette priorisation est réalisée par le Bureau.

*La feuille de route de la communication est **approuvée à l'unanimité**.*

Jean-Emmanuel Tessier, Thierry Lesellier et Stéphanie Lefauchaux quittent la séance à 18 heures.



9. Patrimoine culturel immatériel : inscriptions des « marches et randonnées »

Frédéric Brouet rappelle avoir proposé au précédent Bureau, en 2023, l'inscription des GR au patrimoine mondial de l'humanité. Le programme a repris cette proposition, ainsi que celle d'inscrire la marche à ce même patrimoine mondial.

Sollicitée, la mission UNESCO Coteaux, maisons et caves de Champagne a indiqué qu'un tel dossier prenait entre 10 et 15 ans à construire et à être instruit. En outre, le soutien d'une telle candidature coûte au moins plusieurs centaines de milliers d'euros et mobilise au moins deux personnes à temps plein. Cette perspective s'avère donc trop compliquée pour la Fédération.

Séverine Ikkawi ajoute que le ministère de la Culture, avec qui la Fédération est en partenariat depuis trois ans, a suggéré une autre possibilité.

Frédéric Brouet précise que seuls 25 biens français sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, tandis que 540 le sont au patrimoine culturel immatériel de la France, principalement des pratiques sociales et culturelles, dont par exemple l'escalade et l'équitation à la française.

Le service dédié du ministère de la Culture a donc été rencontré et estime que la démarche fait sens et que le dossier pourrait être instruit d'ici à 2027. La randonnée devrait être liée aux itinéraires et serait donc proposée l'inscription de la randonnée sur les GR et les GRP. Cette première approche étant plutôt positive, un premier jet sera envoyé au ministère de la Culture. En conséquence, la constitution d'un groupe de travail restreint est proposée, réunissant des élus et des experts dans différents domaines : ethnologie, sociologie, histoire... voire des auteurs comme Antoine de Baecque.

Séverine Ikkawi précise que ces personnes ressources seraient sollicitées pour étoffer la démonstration que la randonnée est une pratique sociétale, relevant d'une démarche intellectuelle, qui a une histoire, se transmet et demande à être sauvegardée. Ce sont autant de critères obligatoires pour être inscrits à ce patrimoine immatériel français.

Les interlocuteurs du ministère de la Culture estiment que la matière est présente, mais doit être organisée et mise en perspective pour correspondre aux attendus. Eux-mêmes auront une relecture critique du dossier, afin d'aider à son amélioration.

Frédéric Brouet ajoute que Laure Koupaliantz dispose certainement d'une expertise utile en la matière.

Frédéric Montoya partage l'enthousiasme autour de ce projet de reconnaissance des pratiques et des itinéraires, qui mettrait aussi à l'honneur les baliseurs. L'inscription au patrimoine immatériel français serait un gage de reconnaissance pouvant être mis en avant auprès des partenaires et financeurs. Les impacts touristiques pourraient être conséquents. L'enjeu est donc important et devra être diffusé au sein du réseau.



Marianne Clarté rappelle que la GRvP avait été labellisée UNESCO, ce qui constitue un bon marchepied.

Richard Carlon souligne l'importance du choix des mots, qui rejoint aussi la stratégie de renouvellement de la délégation en 2025, notamment si la Fédération souhaite s'élargir aux marches de loisir.

Séverine Ikkawi précise que ce ne seraient pas les GR, mais la randonnée sur les GR qui ferait l'objet du dépôt de dossier.

Laure Koupaliantz confirme que le bon choix et le bon usage des mots sont fondamentaux dans une telle démarche. Par exemple, l'UNESCO ne labellise rien. Aucun raccourci ne devra donc être pris en parlant de patrimoine immatériel de l'humanité, car le patrimoine immatériel de la France ne relève pas du tout des mêmes instances. Toutefois, il peut s'agir d'une première étape en vue de reconnaissances internationales.

Comme le montre l'exemple champenois, une candidature réussie implique de générer l'adhésion des comités, car la démarche sera difficile et connaîtra des hauts comme des bas. L'administration demandera parfois des choses qui sembleront surprenantes ou déroutantes. Toute la Fédération doit donc porter la démarche.

La formulation devra être travaillée en lien avec des spécialistes et le ministère pour entrer dans le carcan très codifié de ce type de dossier. La dimension immatérielle implique de mettre en avant non pas les GR, mais la pratique coutumière.

Enfin, les Chemins de Compostelle organiseront en novembre 2025 sa troisième édition des rencontres Marcher pour guérir, qui abordera des points de vue médicaux, physiques, psychologiques, mais aussi sociétaux... Ces rencontres seront donc une belle opportunité pour voir comment croiser la médecine, la sociologie, le tourisme...

La séance est suspendue du mercredi 5 mars à 18 heures 20 au jeudi 6 mars à 9 heures 30.

Frédéric Montoya accueille Philippe Gamen, du collège des membres associés.

Philippe Gamen préside le parc du Massif des Bauges, en Savoie, qui fait partie du réseau mondial des Géoparcs et l'UNESCO. Depuis 2024, il est président délégué de la fédération des PNR, dont le président, Michaël Weber, a été élu sénateur.

Les PNR sont des territoires prisés par les randonneurs, ce qui commence à générer des conflits d'usage avec les habitants et les autres activités, notamment agricoles et forestières. De nombreux parcs sont actifs dans la recherche de compromis.

10. Pratiques/adhésions

Frédéric Montoya rappelle que la large consultation sur l'adhésion, la licence et les tarifs impliquera fortement le réseau. Ainsi, le 2 avril, un atelier adhésion est prévu. Ce thème ouvre une réflexion plus large autour de la motivation à venir dans un club, du sentiment



d'appartenance avec les non-adhérents et du recrutement de nouveaux publics, au travers des offres. La présentation amorcera le débat, sans toutefois demander des décisions.

b. Priorités de la commission

Annie Marimao indique que les priorités de l'adhésion ont déjà été validées par la commission Adhésions et présentées au Bureau. Ce sujet sensible est très représentatif de la pyramide inversée.

Olivier Mangin ajoute que le schéma de la FFRandonnée est le même que celui des autres fédérations sportives : les clubs sportifs locaux font adhérer des personnes physiques, choisissent de s'affilier à la Fédération, puis proposent aux adhérents une licence et une assurance. L'adhésion concerne donc les personnes et la filiation les clubs.

Outre la randonnée, les clubs diversifient leurs pratiques, souvent en lien avec les intérêts locaux, et s'adressent à des publics spécifiques, par exemple des personnes handicapées ou vivant dans des zones sensibles.

L'organisation est traditionnelle : clubs, comités départementaux, comités régionaux, Fédération agréée et délégataire. Le schéma économique est presque unique : le tarif de l'adhésion est fixé par le club et ceux de l'affiliation et de la licence par la Fédération. Les comités perçoivent parfois une quote-part. Les services sont pris en charge à différents niveaux. Bien qu'il apporte les licenciés à la Fédération, le club ne bénéficie pas du produit des licences, même s'il bénéficie des services rendus comme la formation.

Plusieurs avènements sont possibles pour ce schéma, afin de le rendre plus performant, plus numérique, plus d'acteurs, plus de parties prenantes locales et qu'il offre plus de services et de sentiment d'appartenance. Les acteurs ne sont pas nécessairement les licenciés, mais pourquoi pas des formules type e-club pour accueillir d'autres types de public. Il ne s'agit donc pas de détruire le modèle, mais de l'améliorer pour éviter l'effritement.

La commission et le Bureau ont défini quatre priorités :

- Révolutionner l'adhésion, avec un groupe de travail Simplification de la licence et un autre Affiliation des clubs ;
- Moderniser le SGVF, avec un comité de pilotage ;
- Objectif 500 000 membres, au-delà des licenciés, avec un groupe de travail Titres d'appartenance et d'adhésion et une réflexion nécessaire autour de l'idée « un adhérent = une licence » ;
- Constituer un guichet unique, en lien avec les autres services fédéraux.

Tous ces sujets sont intermêlés et interdépendants. Les notions de communauté et de sentiment d'appartenance y sont centrales et interrogent les valeurs, qui pourraient être approfondies afin de donner plus de sens, notamment aux présidents de clubs. Par ailleurs, si le schéma économique de répartition de la licence évolue, les comités et la Fédération seront



les premiers impactés. Enfin, le développement durable et la santé doivent être impulsés plus fortement, afin d'être placés au cœur de l'activité des clubs, qui n'organisent généralement que des actions ponctuelles.

Ces travaux s'étendront dans le temps et s'appuieront sur les présidents de CDPA. Quelques échéances sont déjà fixées : rencontre des comités le 2 avril, AG le 3 avril, congrès 2026.

Cécile Legrand précise que tous ces projets n'ont pas vocation à aboutir en 2025. La révolution de l'adhésion sera soumise au vote d'une AG 2026 et des propositions pluriannuelles seront formulées.

Les bases de la simplification de l'adhésion ont déjà été posées. Un atelier sur l'adhésion est prévu le 2 avril et un point d'étape sera fait à l'AG 2025. Des propositions seront soumises au Comité directeur, sans doute celui de décembre 2025, car les décisions devront parvenir aux comités avant leurs AG de début d'année.

Brigitte Scotton souligne que certains clubs organisent leur AG dès novembre, comme en Haute-Savoie.

Frédéric Montoya rappelle que le refus du réseau de l'augmentation de la licence de 4 euros était lié au manque d'informations plutôt qu'au montant. La communication doit donc commencer tôt, même si aucune augmentation n'est prévue pour l'année sportive 2025-2026.

Alexandre Durand demande s'il est envisageable d'achever ces travaux en octobre.

Annie Marimao répond par la négative : ce planning est déjà très tendu.

Richard Carlon souligne que certains clubs globalisent parfois le prix de l'adhésion, en y ajoutant celui de la licence sans le préciser. Certains présidents estiment en effet qu'un coût moindre de la licence serait bénéfique pour les finances du club, ce qui est faux, sauf s'ils augmentaient d'autant le prix de leur adhésion. Ils doivent être transparents sur ces sujets. Certaines fédérations interdisent un tel amalgame. La pédagogie est donc aussi nécessaire sur ce point, au-delà du devoir d'information sur les réflexions autour de la licence. Enfin, la Fédération doit bien arrêter une date de décision, même si elle ne convient pas à tous.

Gilbert La Porte indique que son club présente son modèle économique à chaque AG, en toute transparence. Le club gère la délivrance des licences, tandis que la Fédération prélève leur coût. Les adhérents paient donc l'adhésion et la licence en même temps, sauf ceux bien trop âgés pour randonner encore, à qui la licence serait inutile.

Michel Simon ajoute que les petits clubs et comités de son territoire avaient voté pour l'augmentation de la licence de 4 euros, contrairement aux gros clubs et gros comités. Or, les élus se doivent d'aller dans le sens des décisions politiques et de la Fédération. Or, beaucoup ne savent pas ce que revêt le mot « fédération », faute de sentiment d'appartenance.

Laure Koupaliantz quitte la séance à 10 heures 10.



Jacqueline Winnepenninckx-Kieser estime nécessaire que les adhérents paient au global, sans pouvoir choisir s'ils paient ou non la licence, car certains clubs proposent des cases à cocher.

Claude Didier juge que le refus de l'augmentation de 4 euros est lié à un manque d'information. Même si les comités représentent la Fédération et doivent en être solidaires, elle se doit de son côté d'expliquer les choses, en expliquant l'utilisation de l'argent des licences.

Séverine Ikkawi pense que même les adhérents trop âgés pour randonner doivent payer une licence, car celle-ci ne correspond pas à un abonnement à des sorties, mais à l'adhésion aux valeurs et aux actions fédérales : soutien des itinéraires, du balisage, de la défense des chemins ruraux... L'adhésion au club est quant à elle liée au programme de randonnée, à la qualité de l'animation et aux affinités personnelles. Cette différence manque certainement de clarté pour beaucoup de gens.

Gilles Jacquet souligne que de plus en plus de personnes souhaitent adhérer à la Fédération sans rejoindre de club : le nombre de licences comité augmente.

Brigitte Scotton précise que les clubs différencient bien les coûts de l'adhésion et de la licence, mais toute augmentation doit être justifiée avec des projets pour être comprise.

Frank Charbonnier indique que la fédération de vol libre a une organisation inverse : l'adhésion est payée à la fédération, qui en reverse une partie au club choisi par l'adhérent.

Cécile Legrand répond qu'un *benchmark* des pratiques est prévu, mais que les habitudes des clubs et adhérents doivent être prises en compte. Toutes les suggestions seront les bienvenues.

Frédéric Montoya estime nécessaire de s'interroger sur un reversement d'une partie de la licence aux clubs, mais aussi sur son usage le cas échéant.

Philippe Vallée répond que les clubs sont libres de fixer le montant de leur adhésion.

Brigitte Scotton ajoute que peu de clubs sont déficitaires, contrairement aux comités.

Richard Carlon précise que l'objectif 500 000 membres inclut une cible hors club, ce qui peut être délicat politiquement dans la relation aux clubs. La notion de « membre » devra donc être consolidée par le Comité directeur, afin de la clarifier auprès du réseau, aussi pour le rassurer sur le maintien des moyens qui lui sont attribués.

Par ailleurs, **Cécile Legrand** indique que la première livraison du SGVF est aussi prévue à la rentrée sportive 2026. D'autres lots suivront. Le cahier des charges est en finalisation et les candidats qui répondront à l'appel d'offres seront présentés au Bureau du 24 avril et au Comité directeur de juin.

Frédéric Montoya remercie de l'avancée de ce sujet, en chantier depuis trois ans, alors que le SGVF est un outil quotidien des clubs et des comités. Il sera donc mis en production en même



temps que les évolutions de l'adhésion. Dans l'intervalle, des webinaires d'information pourraient être organisés.

Cécile Legrand ajoute que des propositions autour de la simplification de la licence, de l'affiliation et des titres ont été recensées. Plusieurs thématiques ressortent : le modèle économique, les services associés, la licence unique, la communication auprès des clubs, le sentiment d'appartenance.

L'objectif 500 000 membres inclut le recrutement et la fidélisation de nouveaux clubs et licenciés, le développement du sentiment d'appartenance avec les utilisateurs, les donateurs et les sympathisants, la captation de nouveaux pratiquants comme les utilisateurs de MaRando.

Frédéric Montoya s'enquiert des moyens budgétaires fléchés vers l'extérieur.

Alexandre Durand répond que le budget MaRando par exemple est bien identifié. L'application vise à développer le lien avec le grand public, même si la conversion en membre n'est pas encore aboutie. Les « membres » désignent les licenciés, les baliseurs, les titulaires de Rando Pass ou de Pass découverte au mois ou à la semaine, les donateurs, les abonnés à *Passion Rando* ou au GR@access payant, les utilisateurs identifiés MaRando, les clients réguliers de la boutique... soit environ 330 000 personnes. L'objectif de 500 000 membres en 2028 n'est donc pas inaccessible.

Richard Carlon estime que l'objectif du million serait bien plus ambitieux. Toutefois, la Fédération n'a pas su transformer ses clients en adhérents, alors que la France compte 27 millions de randonneurs. Des dispositifs facilitant l'arrivée de nouvelles personnes doivent être imaginés.

Guy Berçot sollicite des définitions de membre, adhérent et licencié.

Olivier Mangin les partagera. Les présidents de commission seront sollicités sur les actions qu'ils initieront qui concerneraient l'adhésion, l'affiliation ou la notion de membres. Plus largement, les suggestions et retours d'expérience des administrateurs sont les bienvenus.

Cécile Legrand ajoute que les interlocuteurs clés des groupes de travail ont été identifiés : présidents des comités départementaux et régionaux, responsables de clubs, correspondants Pratiques & adhésions. La consultation passera par des réunions en visioconférence, des groupes de discussion, des webinaires d'information, des questionnaires et sondages en ligne, un forum, des rencontres en présentiel, peut-être un atelier au congrès 2026.

Frédéric Montoya invite les élus territoriaux à animer le terrain sur ce sujet.

Michel Simon souligne que certaines choses ont été dites depuis longtemps et doivent être écoutées.



a. PSD 2025 : enveloppe budgétaire

Cécile Legrand indique que le jury du PSD est composé d'Annie Marimao, de Claude Didier, de Paul Lozano (CRPA PACA), de Jackie Braye (CRPA Nouvelle-Aquitaine) et de Raymonde Séchet (CRPA Bretagne). Ils ont été désignés par la CNPA, mais ne se sont pas encore réunis.

Le PSD comprend trois volets :

- Création et affiliation de club, prospection par les comités (1 500 euros) ;
- Augmentation et diversification des pratiques (randonnée, marche nordique, longecôte, Rando Challenge, bâton dynamique, raquette à neige, *fast hiking*, marche d'endurance, Audax, marche afghane, pratiques santé), sans limitation aux clubs monoactivités (1 500 euros) ;
- Développement de projets innovants des comités (3 000 euros).

Le jury se réunit en juin, novembre et décembre. La CNPA propose de maintenir le règlement pour le jury de juin 2025. Le Comité directeur de juin sera ensuite consulté sur les évolutions. Les modalités de candidature doivent rapidement être publiées, car de premiers dossiers ont déjà été reçus.

Frédéric Montoya demande que la dimension solidaire soit travaillée, car certains comités pourraient financer ces actions de développement au lieu de la Fédération. Par le passé, la répartition des enveloppes par département tenait compte de leurs moyens.

Olivier Mangin répond que le report à juin de l'évolution du règlement vise à donner du temps pour débattre de cette solidarité.

Guy Berçot demande à qui est versée l'aide liée à la création ou à l'affiliation de club.

Cécile Legrand répond qu'elle l'est aux comités, qui la reversent au nouveau club si celui-ci a déjà été identifié. En effet, l'aide finance alors l'adhésion.

Francine Dieval demande quel pourcentage du projet représentent les aides attribuées.

Cécile Legrand répond qu'au contraire du PSF, aucun cofinancement n'est demandé. L'aide peut donc constituer 100 % du financement du projet.

Florence Vougnon salue l'existence du PSD, qui a permis à son comité départemental, le plus pauvre de France, de survivre et de développer ses pratiques et son nombre d'adhérents et de clubs. Pour beaucoup d'entre eux, l'aide financière à l'affiliation est décisive.

Richard Carlon estime que le PSF et le PSD doivent être complémentaires. Le Comité directeur devrait aiguïser son regard sur ces deux dispositifs et sur les aides des comités, notamment pour la formation, afin de mieux montrer la dynamique qu'ils créent.



Jackie Braye estime que les 3 000 euros pour l'innovation pourraient être ajustés selon la taille des régions.

Cécile Legrand précise que la solidarité passe aussi par le reversement des licences plus élevé pour les grands comités.

Les enveloppes ont été réparties selon les indicateurs habituels : nombre de bassins de vie sans clubs affiliés, nombre de clubs non diversifiés, enveloppe forfaitaire.

Olivier Mangin ajoute que le montant passe de 153 000 euros en 2024 à 180 000 euros en 2025, mais pourrait être porté à 230 000 euros car des fonds dédiés perdurent. Le budget n'est pas entièrement distribué lors des deux premiers jurys et ce qui reste est re-réparti en fonction des demandes pour le troisième jury.

Cécile Legrand précise que tous les budgets régionaux ont augmenté, sauf celui de PACA, qui a bénéficié de 13 000 euros d'aides en 2024, dont les enveloppes non versées pour d'autres territoires.

Florence Vougnon demande pourquoi ne pas conserver un règlement stable pour toute l'année. La commission pourrait prendre le temps de la réflexion et ne changer le règlement que pour 2026, tandis qu'un changement ne semble pas judicieux en termes de communication. En outre, les comités ont besoin de visibilité et de se projeter sur une année complète.

Olivier Mangin répond que la proposition de calendrier permet un changement au moment de la rentrée sportive. Lors de la présentation du nouveau règlement en juin, le Comité directeur pourrait décider de ne pas l'appliquer. Les évolutions seront notamment en lien avec la solidarité.

Frédéric Montoya précise que cette réflexion autour de la solidarité sera présentée lors de l'AG.

Richard Carlon rappelle que le PSD entrera aussi dans le débat autour de l'adhésion.

*Le Comité directeur émet un **avis favorable à la majorité** sur les propositions de la CNPA (1 abstention, 2 voix défavorables).*

*Le Comité directeur émet un **avis favorable à l'unanimité** sur la répartition budgétaire 2025 du PSD.*

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 40. Stéphanie Lefauchaux rejoint la séance.



11. Secrétariat général

a. Point AG du 3 avril et candidatures au Comité directeur

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser présente le binôme des candidats dans le Grand Ouest : Patricia Alliot-Guichard, présidente de son club, administratrice du comité départemental de la Sarthe, précédemment impliquée dans les activités internationales et détentrice d'un brevet fédéral d'animateur ; Christian Lesieur, président du comité départemental d'Eure-et-Loir, vice-président du comité régional Centre-Val de Loire et formateur baliseur.

Claudine Allu indique que suite à la démission d'Yvon Gisclon, Michel Geiser s'est présenté dans le Grand Sud-Est. Ancien directeur d'un OPCA et ayant travaillé dans la formation des acteurs de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration, il préside le comité départemental des Alpes de Haute Provence.

Aucune animatrice ne s'est portée candidate. En revanche, Éric Têtu, président de son club, administrateur du comité départemental du Pas-de-Calais, président du comité régional des Hauts-de-France et arbitre régional Rando Challenge, s'est porté candidat dans le collège des arbitres.

Frédéric Montoya rejoint séance à 11 heures 45.

Katia Cizo ajoute que la commission de contrôle des opérations de vote a déclaré toutes ces candidatures recevables. Elles ont été communiquées à l'ensemble du réseau et l'appel à candidatures pour une administratrice animatrice sera renouvelé pour 2026. Les candidats se présenteront lors d'un webinaire, le 18 mars. Le collège des arbitres votera du 24 au 28 mars et celui des territoires du 25 mars au 3 avril en fin de matinée.

L'AG ordinaire se déroulera en présentiel le 3 avril au CNOSF, lendemain de la rencontre des comités départementaux et régionaux. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 mars. Le 5 mars, 61 comités étaient inscrits pour l'AG et 48 pour la réunion des comités ; 391 clubs, 4 membres associés et 14 arbitres étaient inscrits pour les votes. Une relance est prévue et les 151 animateurs inscrits ont été informés qu'ils ne voteraient pas. Seules les inscriptions des comités organisant leur AG après le 14 mars seront acceptées au-delà.

Olivier Mangin s'enquiert des modalités d'inscription des membres du Comité directeur.

Katia Cizo répond qu'ils doivent s'inscrire *via* les liens envoyés s'ils sont porteurs de voix de leur comité ou de leur club. En outre, elle enverra un message aux membres du Comité directeur concernant la restauration, mais ils devront s'organiser pour leur hébergement. Enfin, tous sont conviés le 2 avril. Une navette entre le CNOSF et le Siège est prévue pour la visite des locaux.

Frédéric Brouet pense que les 151 animateurs inscrits peuvent constituer un vivier de candidatures.



12. Fonds de dotation Esprit Rando

a. Présentation du fonds

Guy Berçot indique que le fonds de dotation Esprit Rando a remplacé le GHL Dons en 2023. Il a pour mission de financer des projets liés à quatre thèmes :

- Inclusion, notamment des personnes handicapées ou isolées ;
- Aménagement et entretien des équipements et sentiers ;
- Amélioration de la santé et du bien-être en valorisant les mobilités douces et en luttant contre la sédentarité ;
- Préservation de la biodiversité et sensibilisation aux règles de bonne conduite environnementale.

Stéphanie Lefauchaux précise que le GHL Dons ne finançait que des dossiers d'aménagement et uniquement issus du réseau. La création d'Esprit Rando a élargi ces dimensions.

Guy Berçot ajoute présider le Conseil d'administration d'Esprit Rando, composé de Frédéric Montoya, Annette Gogneau, Christophe Billard, Jean-François Solas et Philippe Gamen. Stéphanie Lefauchaux, Louis Semler-Collery et Thierry Lesellier l'assistent.

Le Comité de sélection se réunit quatre fois par an pour étudier les dossiers. En 2024, 24 dossiers ont été présentés. Sa première réunion 2025 a eu lieu le 28 février. Les fonds seront versés aux porteurs de projet, qui devront ensuite produire les justificatifs. Dans le cas contraire, ils devront rembourser l'aide perçue.

La recherche de financements se base sur l'appel à la générosité du public, le reversement de 50 centimes d'euros par topoguide et topocarte acheté, les arrondis de la boutique et le mécénat d'entreprise.

Les projets font l'objet d'une communication. Par exemple ont été financées des randonnées itinérantes pour des collégiens de quartiers populaires, la modification de la signalétique du GR9, la pérennisation de marches itinérantes et la valorisation du répertoire d'itinéraires *Balades à roulettes*.

Le 28 février, le Conseil d'administration a procédé à quelques ajustements des statuts et décidé de construire un règlement intérieur.

Stéphanie Lefauchaux précise que la plaquette « Avec le soutien des généreux donateurs » porte un QR code renvoyant sur la page d'Esprit Rando, tandis que la plaquette « Merci », installée en fin de parcours, renverra directement sur la page de dons. Des démarches ont été entamées avec les banques pour permettre les prélèvements SEPA, indispensables pour les dons récurrents.

Guy Berçot rappelle que ces dons sont défiscalisés.



Olivier Mangin demande combien de dossiers, en 2024, ont été présentés par des acteurs non affiliés à la Fédération.

Stéphanie Lefauchaux répond qu'ils étaient deux ou trois, par des associations sur l'inclusion.

Frédéric Brouet indique que six ateliers sur inscription sont prévus lors de la rencontre des comités du 2 avril, après l'accueil par le président de 14 à 15 heures. La restitution finale en plénière serait abandonnée au profit des ateliers, afin de favoriser l'écoute et le dialogue. Un ou deux rédacteurs seront désignés pour synthétiser les échanges de chaque atelier. Des réunions préparatoires aux ateliers ont déjà eu lieu.

Brigitte Scotton espère que ces ateliers seront véritablement un lieu de dialogue et non un déroulement d'éléments préparés en amont.

Frédéric Montoya répond que l'inversion de la pyramide ne doit pas être qu'un slogan. Les orientations doivent émaner du réseau, qui y adhérera ainsi plus facilement.

Frédéric Brouet ajoute que les grands questionnements seront présentés au début des ateliers. Peu importe si la discussion dérive.

Annette Gogneau demande si les participants pourront émettre des propositions n'étant pas liées aux thèmes d'atelier.

Frédéric Brouet acquiesce, car seuls six thèmes ont été retenus sur la vingtaine reçue. Des réponses écrites seront apportées aux thèmes techniques.

Frédéric Montoya ajoute que l'AG incarnant la vie démocratique, les questions y seront libres et non plus envoyées en amont.

Francine Dieval demande si les Comités directeurs pourraient être précédés d'une visioconférence sur des thèmes précis, car leur ordre du jour est très chargé.

Frédéric Montoya acquiesce.

Annie Marimao demande ce qui sera présenté lors de l'AG sur la licence compétition.

Frédéric Brouet répond qu'un état des lieux bref a été préparé.

Frédéric Montoya regrette que le sujet du certificat médical compétition n'ait pas avancé.

Frédéric Brouet répond que la fédération de tennis n'en demande plus et que celle d'athlétisme propose des capsules vidéo sur le sujet.

La séance est suspendue de 12 heures 20 à 14 heures.

Olivier Mangin, Annette Gogneau, Claudine Allu et Stéphanie Lefauchaux quittent la séance. Valérie Lecurieux, Iris Heran-Gobert et Jérémy Albouy la rejoignent.



13. Commission Sentiers et itinéraires

a. Observatoire : point d'étape du projet

Valérie Lecurieux indique que les réflexions techniques autour de l'Observatoire ont démarré au second semestre 2023. En 2024, ce projet a été lauréat de l'AMI d'Atout France portant sur la gestion des flux touristique et obtenu 50 000 euros. Iris Heran-Gobert, qui a travaillé sur la marche en ville en lien avec le collectif Place aux piétons et Jérémie Albouy, qui a formé les comités à Outdoorvision, forment un binôme très complémentaire pour ce projet.

Le nombre de pratiquants de la randonnée ne fait qu'augmenter, avec des pics sur certains tronçons d'itinéraires. Toutefois, les nombreux néo-randonneurs ne connaissent pas nécessairement les bons comportements.

Les acteurs chargés de l'aménagement, de la promotion et de la valorisation des itinéraires s'interrogent sur leurs moyens d'action et l'évaluation de ces flux. La Fédération s'est déjà interrogée sur ces sujets dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT, qui a donné lieu à la publication du guide *Sentiers de montagne en tension : identifier, évaluer, agir*.

Des outils sont donc nécessaires pour mieux évaluer la situation et trouver le bon équilibre entre d'une part le développement des territoires par la randonnée, qui génère des retombées économiques, d'autre part la préservation des milieux. En outre, la Fédération est souvent interrogée sur la fréquentation de tel ou tel GR, mais aucune donnée agrégée n'existe au niveau national.

Iris Heran-Gobert ajoute que cet observatoire vise à optimiser la cohérence entre l'offre et les pratiques, à comprendre les comportements des pratiquants et à contribuer à la mesure des retombées touristiques et économiques. Il compterait plusieurs briques :

- Une plateforme nationale des fréquentations, complémentaire de la PNF vélo et alimentée par les compteurs ;
- Des tableaux de bord, des notes de conjoncture, des données de cadrage pour approfondir les analyses en croisant les données par exemple par type de milieu ;
- Un lien vers Outdoorvision, dont le lien avec les éco-compteurs est travaillé par le pôle des sports de nature.

Des briques supplémentaires peuvent être envisagées pour l'avenir, notamment autour des données téléphoniques. Le chantier étant vaste, les travaux se concentrent pour le moment sur la première brique.

Jérémy Albouy ajoute que les compteurs piétons sont positionnés sur les sentiers et comptent les passages. Les quelque 1 600 compteurs existants sont plutôt bien répartis dans l'ensemble du territoire, mais leur recensement par département et par GR fait clairement ressortir le GR34, qui dispose de 109 compteurs. Un état des lieux des compteurs mixtes vélo et marche mais n'exploitant pas ce deuxième volet a été dressé.



La PNF marche et randonnée ressemblerait à la PNF vélo et les données de tous les compteurs exploités pourront être accessibles. Le paramétrage est assez souple. Ces données permettront de créer des indicateurs pour les tableaux de bord, qui fourniraient des tendances de la randonnée dans le territoire ou sur le GR considéré.

Iris Heran-Gobert indique que ce chantier implique de signer un contrat avec Éco-compteur, qui construit la PNF, est propriétaire de la PNF vélo et le sera de la PNF marche et randonnée. De plus, les propriétaires des compteurs doivent être contactés pour recueillir leur consentement à la transmission de leurs données, qui doivent ensuite être nettoyées, pour en vérifier et en neutraliser des anomalies comme le développement d'une fourmilière ou une descente aux flambeaux. La première étape de ce nettoyage est réalisée par un algorithme.

Une signature est espérée d'ici octobre, mois où la Fédération devra justifier de son financement à Atout France. La construction de la deuxième brique pourra quant à elle être prise en charge en interne et une réflexion sur le long terme sera nécessaire.

Valérie Lecurieux précise que la Fédération s'est engagée sur la construction de la PNF, après les échanges avec le réseau Vélo & territoires, devenu Vélo & marche le 6 janvier 2025 suite sa fusion avec le Club des villes et territoires cyclables et marchables. Le réseau a confirmé ne pas envisager de construire une PNF randonnée et le rendez-vous du 19 mars entre sa Direction et celle de la Fédération abordera le volet marche.

Éco-compteur propose de construire gratuitement le socle technologique piétons, d'une valeur de 15 000 euros, de ne pas faire payer les 20 000 euros de licence à Éco-visio, mais de facturer un coût fixe de 50 000 euros par an pour la reconstruction et la validation des données, sur la base de 500 éco-compteurs. La Fédération ne repayerait pas les prestations identiques payées par les collectivités propriétaires.

Outre les 50 000 euros de l'AMI d'Atout France, 35 000 euros dons résiduels fléchés vers la réhabilitation et l'aménagement d'itinéraires ont été affectés à ce projet. Les produits sont donc supérieurs aux charges en 2025, mais ne seraient que de 25 000 euros en 2026, issus d'Esprit Rando, face à un coût de 50 000 euros. Des financements de partenaires seraient donc nécessaires.

En conséquence, un contrat annuel a été négocié avec Éco-compteur, afin de s'assurer que les propriétaires de 500 compteurs piétons consentent à transmettre leurs données. S'ils sont moins nombreux, la quote-part restante sera réaffectée sur l'exercice suivant. De plus, la poursuite du contrat sera réévaluée chaque année et ses modalités pourront être réajustées.

Alexandre Durand demande si les 25 000 euros de 2026 ont été validés par le Comité de sélection d'Esprit Rando.

Valérie Lecurieux acquiesce.

Par ailleurs, malgré une synergie recherchée avec la PNF vélo pour partager le socle technologique, la PNF marche et randonnée serait distincte dans un premier temps, si possible seulement la première année, pour des raisons techniques. Éco-compteur restera propriétaire



de la plateforme, du socle technologique, de l'API et de la base de données. Les données brutes appartiennent aux propriétaires des compteurs, qui s'interrogent beaucoup sur la propriété des données nettoyées. Éco-compteur affirme qu'il ne sera pas propriétaire, mais n'a rien écrit dans le projet de contrat.

De plus, le nombre de compteurs reste très incertain. Selon les réponses des propriétaires, la PNF pourrait se concentrer sur certains GR ou territoires. Un comité de pilotage sera créé et traitera ce sujet.

Une relecture juridique du contrat s'avère désormais nécessaire rapidement, ainsi que, peut-être, un accompagnement dans la suite de la négociation. Enfin, d'autres pistes doivent être travaillées, comme les compteurs Kionda et les données téléphoniques.

Le processus est donc bien engagé, avec des modalités de maîtrise des risques comme le contrat annuel. Une réunion bilan avant l'échéance de la première année est déjà prévue. Peut-être les tableaux de bord pourraient-ils ne pas être publiés chaque année, d'autant plus que les données resteront accessibles trois ans après la fin du contrat. 2025 doit donc être considérée comme une année pilote.

Frédéric Montoya remercie de cette présentation, rassurante sur la prudence de la démarche, mais souligne l'importance de prévoir des mesures efficaces pour faire face à la surfréquentation. Croiser les données avec les milieux de pratiques serait effectivement intéressant. L'usage des données téléphoniques, par exemple *via* Ma Rando, est une piste à approfondir.

Valérie Lecurieux répond que l'usage des données téléphoniques est particulièrement cher. Les données Ma Rando s'appuient sur Outdoorvision.

Jérémie Penninckx précise qu'elles sont pour le moment peu significatives, en raison de certains filtres. En 2024, plus de 2 millions de fiches ont été consultées, mais seulement 25 000 parcours ont été cliqués comme terminés. L'algorithme a récemment évolué pour recueillir le nombre de kilomètres parcourus.

Frédéric Montoya demande qui possède les compteurs.

Valérie Lecurieux répond que ce sont des collectivités et des parcs. Vélo & territoires est un réseau de collectivités. De façon très marginale, quelques comités en possèdent peut-être deux ou trois. Dans un premier temps, il est nécessaire de s'appuyer sur les compteurs existants, même si certaines zones comme le Massif central ont blanches. La PNF vélo a plus de 10 ans d'existence. Les 50 000 euros correspondent bien au traitement des données et non à leur obtention, mais ce coût est ferme.

Alexandre Durand demande si un compteur équivaut à 100 euros.

Iris Heran-Gobert répond par la négative. Il s'agit d'un forfait, mais le report du reliquat pose question contractuellement.



Frédéric Montoya n'est pas convaincu qu'Éco-compteur ne soit pas propriétaire des données nettoyées.

Valérie Lecurieux répond que l'entreprise n'a plus le monopole des systèmes de comptage et se positionne donc désormais davantage dans l'analyse des données, pour laquelle la Fédération dispose de compétences internes. Ces analyses serviraient aux comités et clubs à proposer par exemple d'autres itinéraires. Vélo & territoire a besoin d'un ETP et demi pour simplement nettoyer ses données.

Marianne Clarté rejoint la séance à 14 heures 50 et Josiane Barailler la quitte.

Frédéric Brouet constate la diagonale du vide de la carte des compteurs, qui pourrait peut-être être compensée par Outdoorvision.

Valérie Lecurieux répond que le pôle ressources des sports de nature a initié un contrat recherche & développement avec Éco-compteur, avec obligation de moyens, pour exploiter de façon croisée les données de flux d'Outdoorvision.

Frédéric Brouet s'interroge sur l'avenir du compteur face aux données téléphoniques.

Guy Berçot se souvient d'une étude menée quelques années plus tôt sur la fréquentation avec Ipamac.

Valérie Lecurieux répond que le laboratoire des itinérances d'Ipamac, association interparcs du Massif central dont la Fédération est partenaire technique et financier, a produit une méthodologie de comptage concluant à la nécessité d'une combinaison d'outils, dont des enquêtes de terrain.

Guy Berçot demande si la Fédération pourrait implanter des compteurs. La Bourgogne-Franche-Comté les subventionne à hauteur de 80 %.

Valérie Lecurieux répond que des achats de compteurs ont été envisagés, mais ils doivent être gérés.

Séverine Ikkawi rappelle que depuis plusieurs années, la Fédération se positionne comme partenaire de politiques publiques nationales et territoriales, dont l'aménagement du territoire, la gestion des flux touristiques et la biodiversité et auxquelles les données de cet Observatoire pourraient contribuer.

En outre, elles nourriront la politique fédérale autour des GR et des publications. Sans données, se projeter dans le temps est impossible. Ainsi, des itinéraires pourraient être mis en avant ou en retrait, dans un délai court sur Ma Rando, afin d'influer sur les pratiques.

Philippe Vallée estime coûteuse la fiabilisation des données. Attendre les développements et les retombées lui semble donc urgent.

Frédéric Montoya rappelle que le projet est financé pour 2025.

Alexandre Durand ajoute qu'une renégociation annuelle est prévue.



Évelyne Husson quitte la séance à 15 heures 05.

Christophe Billard souligne la délicatesse du dossier pour des raisons techniques. Le recollage des données des compteurs et d'Outdoorvision serait compliqué mais particulièrement précieux, car ce sont les données continues et non ponctuelles qui sont intéressantes.

En outre, ces données seraient utiles tant pour la surfréquentation que pour la sous-fréquentation. La régulation de la surfréquentation est possible, par exemple par inscription ou droit d'entrée, comme dans le parc national des Calanques, tandis que des partenariats avec les entités touristiques peuvent mettre en valeur des itinéraires sous-fréquentés.

Éco-compteur est presque encore en situation de monopole, mais la Fédération pourrait s'associer avec ses partenaires comme les PNR et les Chemins de Compostelle, qui partagent certainement des attentes similaires. Or, seule la Fédération engage pour le moment des frais.

Philippe Gamen salue cette démarche de la Fédération, car ces données doivent être collectées par une structure pour objectiver les ressentis de surfréquentation et proposer des alternatives. Regrouper les organismes, les intercommunalités, les EPCI... ayant besoin de ces données serait donc pertinent, notamment pour se sortir de la mainmise d'Éco-compteur. La Fédération pourrait revendre les données, ou bien l'effort financier pourrait être porté par plusieurs acteurs.

Richard Carlon rappelle le projet de Centre de développement de la marche, correspondant à l'action 18 du plan national de sobriété du ministère des Sports, rapidement abandonné faute de soutien politique. Or, l'État doit prendre sa part dans cette démarche, comme il le fait en 2025 *via* Atout France.

Par ailleurs, la Fédération est experte dans l'exploitation de ces données, qu'elle pourrait vendre en prestation de service. La ligne éditoriale pourrait être renforcée et devenir plus rentable en orientant mieux les publications.

Valérie Lecurieux demande un avis du Comité directeur sur la suite du projet. Un comité de pilotage et un consortium pourraient être constitués.

Katia Cizo répond que le projet étant déjà engagé, le Comité directeur n'a pas de décisions à prendre.

Séverine Ikkawi estime que le court-terme n'est pas réinterrogeable, mais que la Fédération doit se donner les moyens de poursuivre la réflexion à moyen et long terme.

Iris Heran-Gobert et Jérémy Albouy quittent la séance à 15 heures 15.

b. RGIP : genèse, structuration, missions, rôle FFRandonnée

Valérie Lecurieux indique que le RGIP a été fondé en 2015 par la FFRandonnée, l'association Sur le chemin de Stevenson, l'ex-association de la Grande Traversée des Alpes et l'association des Grandes Traversées du Jura. En effet, l'itinérance et les GR étaient alors une niche, au



profit des PR. Ses objectifs étaient de mieux travailler ensemble et de renforcer la visibilité de la grande itinérance auprès du grand public et des institutionnels.

Le réseau compte désormais 17 membres, pas forcément sur des GR ou sur de la grande itinérance. Outre des associations, majoritairement petites, le réseau compte les trois agences de développement touristique de l'Aude, du Jura et de l'Alsace.

Entre cinq et sept structures composent l'équipe opérationnelle, qui fait office de direction collégiale : la FFRandonnée, Stevenson, les Chemins de Compostelle, les Huguenots... La commission d'adhésion, regroupant presque les mêmes structures, se réunit autant que nécessaire pour instruire les candidatures, en s'appuyant sur la charte d'adhésion : itinérance d'au moins sept jours et six nuits, thématique, structure promotionnelle reconnue par les partenaires institutionnels, supports de communication, engagement éthique. Enfin, le réseau se réunit en présentiel pour sa plénière la veille du Salon du randonneur de Lyon, auquel participe le réseau.

Depuis 2015, un logo, un site dédié et un *flyer* ont été créés, auxquels s'est ajoutée une carte d'identité du réseau en 2024, dont certains paragraphes sont toutefois très proches de ceux de la FFRandonnée. Un webinar sur les carences d'hébergement a été organisé en juin 2024, puis les dix ans du réseau en octobre. Plusieurs groupes de travail ont été créés. Ces différentes actions ont notamment été possibles grâce à un poste d'alternante créé en 2023 et positionné au sein de la Fédération.

Le réseau vit des cotisations de ses membres. Le barème prévoit trois échelons, selon le budget de la structure, mais depuis 2023 la Fédération paie 2 000 euros au lieu de 360 euros. Les frais de déplacement de l'alternante sont donc imputés sur cette cotisation. La Fédération héberge le compte bancaire.

Le réseau souhaite désormais créer une association pour disposer d'une existence juridique et pouvoir lever des fonds, tout en conservant son fonctionnement collégial. L'association des Grandes Traversées du Jura s'est proposée comme Siège. L'alternante a travaillé les statuts et le règlement intérieur, relus par Katia Cizo et Alicia Rabache, et l'AG constitutive se tiendra avant la réunion plénière annuelle. Sont prévus trois collèges : membres fondateurs, membres actifs, membres associés. Ces derniers correspondent aux ADT et n'auront pas droit de vote.

Philippe Vallée quitte la séance à 15 heures 30.

Katia Cizo précise que l'ancienne mandature s'était engagée à une relecture du service juridique.

Valérie Lecurieux ajoute que cette situation soulève plusieurs questions. Début mars, aucune candidature pour les postes statutaires n'avait été reçue, car les associations les plus investies ne souhaitent pas porter tout le travail. Si l'association naît, la Fédération devra décider de son positionnement et articuler au mieux ses actions sur l'itinérance avec le RGIP.

En outre, de nombreux membres sont de petites associations qui manquent de moyens humains et financiers, tandis que l'investissement de la Fédération est très chronophage.



Cette charge risque de s'accroître si le poste d'alternante n'est pas renouvelé fin septembre 2025. Plus largement, les ressources financières et le modèle économique de cette future association ne sont pas définis.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser et Annie Marimao quittent la séance à 15 heures 40.

Frédéric Montoya estime que la Fédération s'est correctement positionnée, en laissant les autres associations prendre leurs responsabilités pour les postes statutaires.

Valérie Lecurieux précise que quelques crises avec la Fédération ont eu lieu, car certaines associations pensent qu'elle souhaite les absorber.

Séverine Ikkawi souligne que la création du réseau répondait à un souhait pertinent de coordonner les acteurs de l'itinérance. Le RGIP a très bien fonctionné pendant plusieurs années, mais la précédente mandature a choisi de le préempter, pour en faire un réseau piloté par la Fédération, créant pour ce faire le poste d'alternante et augmentant sa cotisation. La situation a alors dérapé. Toutefois, la constitution d'une association ne changera sans doute rien sur le terrain.

Richard Carlon regrette que cette future association ne soit pas hébergée à la Maison de la marche et de la randonnée. Par le passé, Éric Chaigneau, président d'un club autour de la Grande Traversée des Pyrénées sur le GR10 s'est vu refuser une affiliation, car son club ne répond pas aux statuts. Or, les statuts pourraient évoluer pour montrer qu'une association de valorisation d'un itinéraire aurait aussi toute sa place dans la Fédération, ce qui serait une alternative au RGIP.

Michel Simon et Brigitte Scotton quittent la séance à 15 heures 50.

Christophe Billard répond que le RGIP visait initialement à regrouper autour de la FFRandonnée des grands itinéraires. Toutefois, les bases manquaient de clarté et chaque membre ayant le même poids, une sorte de coalition contre la Fédération s'est montée.

Frédéric Montoya souligne que modifier les statuts pour proposer à ces associations d'intégrer la Fédération ne ferait que raviver les tensions, car elles lui prêtent déjà des velléités d'hégémonie.

Richard Carlon quitte la séance à 15 heures 55.

Christophe Billard estime que les mécanismes d'admission ne sont pas contrôlés, car certaines associations ne travaillent pas sur de grands itinéraires.

Marianne Clarté s'enquiert de l'objet de la future association selon ses statuts.

Katia Cizo répond qu'il est la promotion de la grande itinérance pédestre et le partage des bonnes pratiques.

Valérie Lecurieux précise que le but réel est d'obtenir des financements en faisant du lobbying.



Frédéric Brouet estime que chaque association restera sur son périmètre pour le développer. Or, la Fédération a la capacité à discuter avec d'autres organismes et d'autres institutions. Elle a donc tout intérêt à rester présente.

Valérie Lecurieux pense que si les membres des associations déjà actives ne se présentent pas aux postes statutaires, le réseau perdurera, car l'association ne sera pas créée. Une candidature de la Fédération serait très mal perçue. En outre, la Fédération doit décider du devenir du poste d'alternante, très chronophage sur le plan RH. Par ailleurs, les relations avec les associations sont d'autant plus complexes qu'elles existent aussi en bilatéral, pour négocier des partenariats avec la Fédération.

Philippe Gamen quitte la séance à 16 heures.

Marianne Clarté rappelle qu'un groupe de travail dédié aux grands itinéraires transfrontaliers avait été envisagé en tant que structure de dialogue, dont la Fédération soit le nœud central.

14. Questions diverses

a. Document à destination des jeunes

Ce point est reporté.

Guy Berçot souhaite, lors du Comité directeur suivant, soumettre au vote des modifications des statuts d'Esprit Rando.

Marianne Clarté rappelle que le plan de lutte contre les violences demandé par le Ministère devra être abordé en Comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 6 mars 2025 à 16 heures 05.

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
